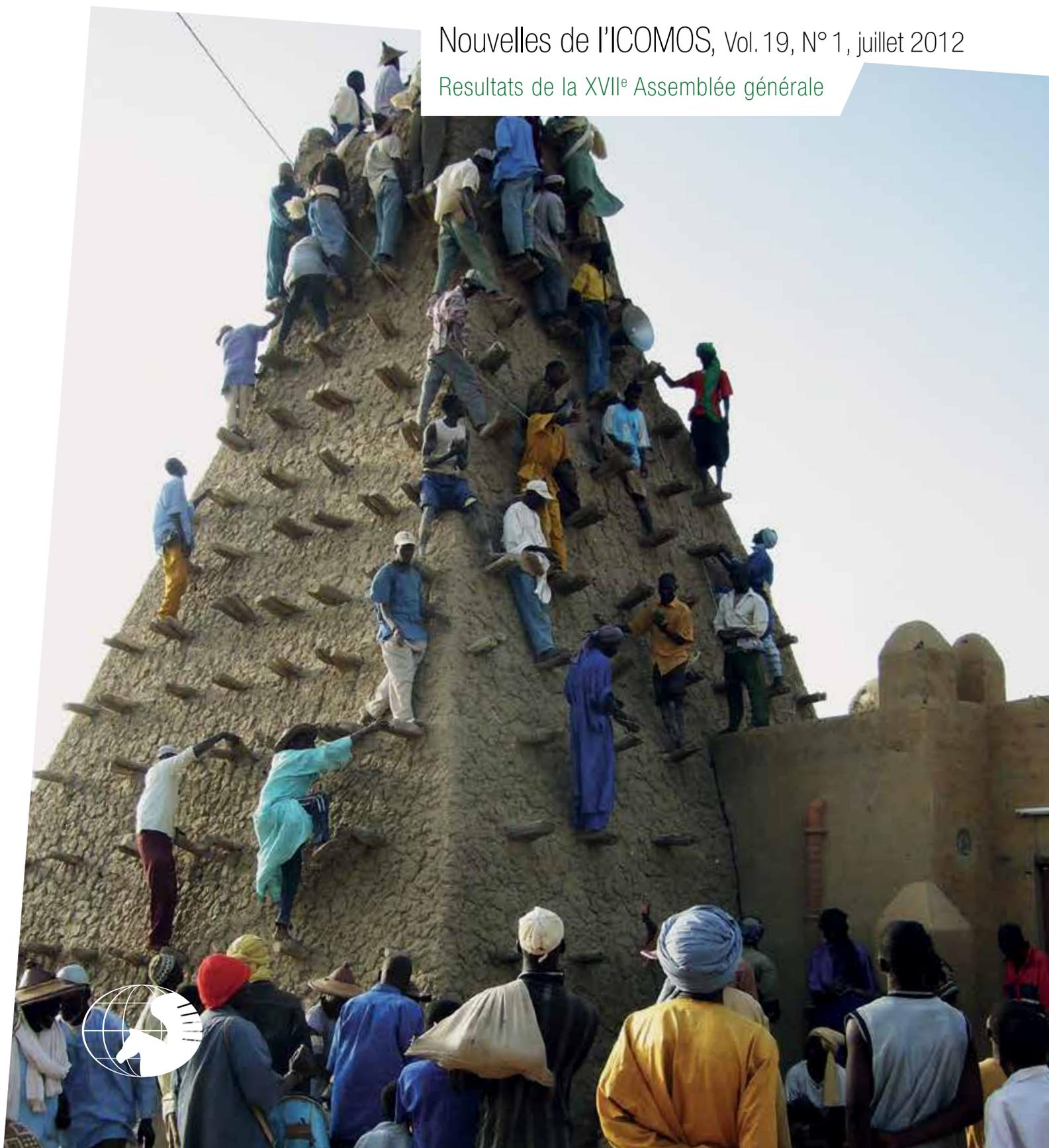


# ICOMOS

conseil international des monuments et des sites

Nouvelles de l'ICOMOS, Vol. 19, N° 1, juillet 2012

Resultats de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale



# Sommaire

<b>Éditorial par le Président de l'ICOMOS</b>	<b>3</b>
Résultats de la XVII <sup>e</sup> Assemblée générale et du Symposium scientifique	
<b>Messages du Comité organisateur</b>	<b>4</b>
<b>Résumé du rapport</b>	<b>5</b>
<b>Lauréat 2011 du Prix Gazzola : Nobuo Ito</b>	<b>9</b>
<b>Comité consultatif : réalisations et objectifs</b>	<b>10</b>
<b>Conseil scientifique : travaux récents et nouveau cycle de recherches</b>	<b>11</b>
<b>40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du Patrimoine mondial : identifier les défis du futur</b>	<b>12</b>
Cahier central -Textes adoptés par la XVII <sup>e</sup> Assemblée générale Résolutions	II
La Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement	XVII
<b>Notre dignité commune : la gestion du Patrimoine mondial et du patrimoine culturel fondée sur les droits de l'homme</b>	<b>14</b>
<b>Paysages urbains historiques : une nouvelle approche pour la conservation urbaine</b>	<b>16</b>
<b>Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle : guider sa conservation et son évolution</b>	<b>18</b>
<b>Impact visuel sur le patrimoine : responsabiliser les entreprises</b>	<b>19</b>
<b>Sauvegarder le patrimoine en Libye : pendant et après le conflit</b>	<b>21</b>
<b>Thaïlande : la crue inattendue</b>	<b>22</b>
<b>Outils au service des membres</b>	<b>23</b>
<b>Nouvelles publications de l'ICOMOS</b>	<b>24</b>

Les Nouvelles de l'ICOMOS, bulletin imprimé, est publié par le Conseil international des monuments et des sites en anglais et en français pour ses membres. Les opinions exprimées dans les articles signés n'engagent pas l'ICOMOS et relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. Les Nouvelles de l'ICOMOS sont complétées par le bulletin électronique - ICOMOS e-News. Il est automatiquement envoyé aux membres qui en ont fait la demande via leur profil en ligne sur la base de données des membres et experts de l'ICOMOS, et peut également être souscrit via le site internet de l'ICOMOS.

## ICOMOS

49-51 rue de la Fédération 75015 Paris France  
Tel : + 33 (0) 1 45 67 67 70, Fax : + 33 (0) 1 45 66 06 22  
secretariat@icomos.org www.icomos.org

**Président de l'ICOMOS :** Gustavo Araoz / **Auteurs :** Outre les articles signés et les résultats de l'Assemblée générale, les textes ont été écrits par Gaia Jungeblodt, Maxime Wotquenne (ICOMOS International) / **Iconographie :** Lucile Smirnov, Gaia Jungeblodt, Cedric Gottfried, Santiago Hidalgo-Sánchez / **Rédacteurs :** Gaia Jungeblodt, Prue Hawkey / **Secrétariat de rédaction :** Gaia Jungeblodt, Lucile Smirnov / **Traduction :** Gaia Jungeblodt, Lucile Smirnov, Philippe Allard, Bernadette Bertel-Rault, Yolande Boulade, Gwenaëlle Bourdin, Aya Cherif, Regina Durighello, Sophia Labadi / **Conception graphique et mise en page :** Vanessa Paris / **Impression :** Atelier 30 Impression, Champigny-sur-Marne

**Crédits : Couverture :** © Gautier Bicheron. Pages 5, 7, 9 : © Adrien Lhommedieu. Page 13 : © aka\_lusi. Page 15 : © Gaia Jungeblodt. Page 17 : © Danielle Pereira / Flickr. Page 18 : © Sheridan Burke. Page 19 : © Gonçalo Valverde. Page 20 : © muckster. Page 21 : © John Hurd. Page 22 : © Vasu Poshyanandana.

## Soutenez l'ICOMOS – faites un don !

### Le Fonds Victoria Falls

Établi en 2003, le Fonds de solidarité, appelé Fonds Victoria Falls, permet aux membres de l'ICOMOS de soutenir directement la présence de collègues confrontés à des difficultés financières lors des grands événements internationaux de l'ICOMOS, comme les Assemblées générales, par exemple. Il complète le soutien extérieur fourni par de généreuses subventions accordées par exemple par la Fondation Getty.

Le Fonds est principalement alimenté par des contributions volontaires des membres de l'ICOMOS mais peut également accueillir des dons privés ou publics. Chaque année, les Comités nationaux sont encouragés à inclure un appel aux dons lors de la facturation des cotisations adressée à leurs membres. À ce jour les Comités d'Australie, de Belgique, de Finlande, de France, et du Luxembourg ont fait des dons. En 2011, de nombreux collègues qui ont fourni des avis d'experts dans le cadre du rôle de conseil exercé par l'ICOMOS pour le 2012 World Monuments Watch List du WMF ont fait don de leurs honoraires au Fonds et d'autres membres ont fait des dons lors de leur inscription à la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale. Grâce à 14300 Euros du Fonds, l'ICOMOS a été en mesure de soutenir partiellement 36 membres pour participer à cette Assemblée générale. Le Fond s'élève actuellement à 9800 Euros. Aidez l'ICOMOS à atteindre son objectif qui est de doubler le nombre de collègues aidés lors de la prochaine Assemblée générale en 2014.

La gestion du Fonds est assurée par le Secrétariat international de l'ICOMOS en vue de garantir la neutralité et l'équité de son usage, sous la supervision du Comité exécutif, et selon des critères établis.

### Le Fonds International Raymond Lemaire : formation des jeunes professionnels du patrimoine

Les professeurs Piero Gazzola et Raymond Lemaire, fondateurs de l'ICOMOS, attachaient la plus grande importance à la formation des jeunes professionnels et à leur accueil au sein de l'ICOMOS.

En 1999, l'Assemblée générale au Mexique a voté la résolution 29, visant à l'établissement d'un Fonds International Raymond Lemaire destiné à collecter des fonds en faveur de la formation de jeunes professionnels. Adopté en mars 2008 par le Comité Exécutif, le Fonds a été lancé lors du Forum des jeunes professionnels tenu la même année à l'occasion de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale, avec le généreux soutien des enfants de Raymond Lemaire. L'objectif est d'octroyer des bourses d'études et de conclure des accords de coopération avec des centres de formation, afin que des jeunes professionnels du patrimoine puissent participer, dans le monde entier, à des cours de troisième cycle ou des stages de formation en conservation et restauration du patrimoine.

Le Fonds détient actuellement près de 8000 Euros, et les modalités d'octroi des bourses d'études sont en cours d'élaboration par le Comité exécutif. Un premier rapport sur son utilisation sera fait à la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale. Aidez-nous à faire en sorte que la nouvelle génération de membres de l'ICOMOS ait accès aux plus hautes qualifications.

**Pour plus d'informations sur comment faire un don et d'autres domaines où vous pouvez soutenir l'ICOMOS consultez la section « Nous soutenir » sur notre site web.**

# Éditorial

## La famille ICOMOS s'est retrouvée à la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale pour renouer des amitiés, échanger des expériences, réexaminer ses récents accomplissements et planifier les travaux à venir.

Cela s'est traduit par un grand succès à tout point de vue, dû à l'infatigable détermination de notre Comité national français, sous la houlette de son Président Pierre-Antoine Gatier. Ce dernier a réussi à produire, en une courte période de temps, un programme sans faille, composé du riche mélange d'activités professionnelles, qui progressivement sont venues composer nos Assemblées générales. Il ne faut pas oublier le symbolisme du lieu de la rencontre. Pour la première fois nous nous sommes retrouvés en France, notre gracieux et généreux pays hôte depuis notre création, il y a un peu moins de 50 ans. Ainsi, nous nous sommes retrouvés au siège de l'UNESCO, à l'invitation de sa Directrice générale Irina Bokova. Ce qui peut être considéré comme la manifestation publique de l'appréciation mutuelle et de la coopération grandissante entre l'ICOMOS et l'UNESCO.

L'un des moments forts de chaque Assemblée générale est l'attribution du Prix Piero Gazzola. J'ai eu l'honneur de me tenir à côté d'Esteban Prieto, membre du jury et de la fille de Piero Gazzola, Pia, lorsque celle-ci a remis le prix au Professeur Nobuo Ito du Japon sous les applaudissements du public.

Un autre événement marquant a été la première réunion de l'Académie de l'ICOMOS, un groupe non-statutaire de membres éminents qui ont occupé de hautes fonctions à l'ICOMOS dans le passé, et qui continuent activement à rechercher des moyens de contribuer à notre croissance. Parmi les sujets abordés, il y a eu l'écriture de l'histoire d'ICOMOS, en prévision de notre 50<sup>e</sup> anniversaire en 2015. L'Assemblée générale est aussi l'occasion de renouveler les instances élues. J'ai eu l'honneur d'être élu pour un second mandat, et de me voir attribuer un groupe brillant d'hommes et de femmes, qui serviront dans le Comité exécutif au cours des trois prochaines années. Notre intention est de continuer à nous appuyer sur les réalisations passées et à étendre notre présence et notre expertise à tous les domaines et les lieux où elles peuvent être nécessaires. En dépit de la croissance récente de l'ICOMOS et de l'enthousiasme de notre nouveau Comité exécutif, les temps ne sont pas faciles. De nombreuses parties du monde sont en pleine crise financière. Les budgets des programmes, des organismes et des institutions liés au patrimoine de même que les salaires de leur personnel ont été réduits au niveau international, comme national ou local. Le travail de l'UNESCO et de la Convention du Patrimoine mondial est affecté par une réduction soudaine de son budget, qui est due à des préoccupations politiques et non financières.

Face à une telle adversité, l'ICOMOS se doit de rester opti-

miste. Notre culture institutionnelle a toujours été marquée par une attitude proactive caractérisée par la ténacité, l'intelligence et le dévouement collectif de nos membres à travers le monde et par le respect que nous détenons envers les cultures et les individus quels qu'ils soient. C'est notre plus importante et éternelle dotation, et qui au cours des décennies a su nous protéger des crises financières et politiques, ainsi que des conflits militaires et idéologiques.

Les objectifs pour la prochaine période triennale vont solidifier le travail commencé durant le dernier mandat. À savoir, le renforcement du professionnalisme et de l'efficacité de notre Secrétariat international, la sécurisation à court et à long terme de la stabilité financière, le renforcement et l'élargissement des réseaux de l'ICOMOS, la promotion de la coopération internationale et du développement des communautés à travers la mise en œuvre du Patrimoine mondial et d'autres Conventions de l'UNESCO. Et enfin, peut-être notre plus grand défi, faciliter la participation de tous nos membres volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes qui répondent aux besoins du patrimoine à travers le monde.

Je suis heureux d'annoncer que les travaux vers ces objectifs ont commencé dès le lendemain de l'Assemblée générale. Dans la poursuite de notre obligation statutaire d'assurer une meilleure représentation régionale, cinq personnes ont gracieusement accepté l'invitation d'être cooptées en tant que membres à part entière du Comité exécutif : Mme Semia Akrouit-Yaïche (Tunisie), Mme Amel Chabbi (Emirats Arabes Unis), Mme Fatima Fall (Sénégal), M. Donatius Kamamba (Tanzanie) et M. Daniel Young (Panama).

En outre, les nouveaux membres du Bureau ont mené des entretiens avec un ensemble de candidats finaux pour le poste de Directeur général de notre Secrétariat international, et M. Philippe Allard a pris ses fonctions le 16 avril. En ce qui concerne l'avenir immédiat, les travaux et activités de l'ICOMOS ont été clairement identifiés et chacun ayant été placé sous la direction d'un groupe de membres du Comité exécutif et d'un nombre réduit de membres hors Comité exécutif. Comme la portée et les détails de chacune de ces tâches sont plus clairement définis, il y aura des appels à l'ensemble des membres qui souhaiteraient se joindre à l'œuvre de l'un de ces groupes. Le Comité exécutif est enthousiaste sur le potentiel de cette nouvelle structure de travail pour finalement rendre réel notre but à long terme : donner aux membres la possibilité à la fois de prendre part à notre travail global tout en contribuant à leur propre développement professionnel. Pour conclure, il est approprié que je rende hommage à Herb Stovel, un ami cher et un géant parmi les géants de l'ICOMOS, qui est décédé récemment. L'absence du soutien et des conseils brillants de Herb laissera sans aucun doute un énorme vide à l'ICOMOS, ainsi que dans la vie personnelle de tous ceux qui ont connu ses capacités intellectuelles, ainsi que l'extraordinaire générosité de son esprit. Il est réconfortant de savoir que Herb continue d'être présent parmi nous à travers les milliers de vies qu'il a touchées dans le monde entier.

▲ Gustavo Araoz, Président



## Mot du Président de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS

Chers membres de l'ICOMOS,  
Je suis très heureux d'avoir l'occasion de vous parler à nouveau de la XVII<sup>e</sup> Assemblée Générale tant son organisation a été un événement bouillonnant et un défi pour le Comité français. Ce fut en effet pour ICOMOS France un moment d'une grande intensité qui a mobilisé toutes nos énergies. Nos efforts ont été largement récompensés par la présence de très nombreux participants à cette manifestation, par la qualité remarquée des interventions, par le contenu passionnant des débats liés au symposium

scientifique, et aussi, par l'atmosphère de sympathie dans laquelle se sont déroulées ces journées.

J'ai eu le sentiment d'un rassemblement riche sur le plan scientifique et chaleureux sur le plan humain, un rassemblement autour de notre engagement et passion communs pour le patrimoine.

Je vous remercie tous très sincèrement de nous avoir rejoints, d'avoir fait vivre l'événement et d'avoir participé à son succès.

▲ Pierre-Antoine Gatier  
Président d'ICOMOS France

## Mot du Président du Symposium scientifique « Le patrimoine, moteur de développement »

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale a travaillé et débattu sur ce thème dont l'objectif était d'identifier en quoi le patrimoine peut guider et justifier la construction des sociétés de demain. Plus de 150 communications ont été livrées selon une extrême variété d'approches, des plus ciblées et rationnelles, aux plus larges et généreuses, en passant par de véritables moments de poésie.

Dès le début du Symposium, la question de définir le patrimoine a été posée ; et c'est de mémoire dont il a été question tout au long de ces deux journées, du patrimoine matériel, immatériel, de l'esprit des lieux... sous leurs formes les plus diverses et sans aucune limite. Il ne s'agissait pas de « patrimoine protégé », ni même de Monuments Historiques, et il convient alors de parler de patrimoine sans majuscule, voire de patrimoines au pluriel. Quant aux développements de mondialisation et aux sociétés qui nous attendent, les choix sont clairs : devant l'artificiel qui nous gagne et nous appauvrit, devant la normalisation qui banalise, devant les normes et les réglementations qui brident et interdisent, devant ce qu'un intervenant appelait « rétrécissement », l'aspiration est au retour des valeurs identitaires et culturelles aux diversités contrastées et riches, à l'empirisme et aux acquis de l'expérience qui ont été les immenses

trésors que nous sommes en train de perdre.

« Il faut nous débarrasser des valises qui nous encombrant... » disait un autre intervenant.

Il faut replacer les patrimoines au cœur du développement, et les restituer aux populations auxquelles ils appartiennent, comme à celles qui viennent les découvrir et les admirer ; les rendre compréhensibles dans toutes leurs richesses.

Et replacer l'homme au centre des processus de « bénéfice patrimonial », dans sa dignité et ses droits imprescriptibles, et la paix entre les hommes... l'encourager dans sa prévenance à l'égard des générations montantes afin qu'elles connaissent à leur tour leurs propres valeurs, pour les transmettre après les avoir enrichies, et ainsi nous dépasser ; pour leur léguer enfin une Terre qui puisse mériter leur fierté.

Alors, cette planète Terre dont nous sommes les passagers, peut-elle contenir un seul espace que l'on puisse abandonner, distraire de notre attention et exclure de notre responsabilité ? N'est-ce pas notre bien le plus précieux ? Le seul au fond qu'il faut totalement préserver et, dans sa globalité, inscrire au Patrimoine mondial ?

▲ Benjamin Mouton  
Vice Président de l'ICOMOS



### Résultats du Symposium scientifique

L'Assemblée générale a adoptée la résolution 17AG 2011/15 ainsi que la « Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement » (voir pages V et XVII du cahier central) résumant les conclusions du Symposium et appelant les Comités et instances de l'ICOMOS à en faire la promotion.

La publication numérique des actes du Symposium scientifique, qui reprennent l'organisation du symposium en quatre sous-thèmes, est aussi désormais en ligne.

La publication est disponible au téléchargement en intégralité ou en différentes parties, sur le site Internet de l'ICOMOS.

Par ailleurs, un ouvrage totalement bilingue, basé sur les réflexions du symposium, sera publié sur papier en octobre 2012.



# Résumé du rapport

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale  
a réuni près de 1200 participants,  
représentant 106 pays et  
77 Comités nationaux, du  
27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011.**

## ✓ Ouverture officielle

Comme c'est la coutume, le Président de l'Assemblée générale précédente, M. Michel Bonnette, qui a présidé la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale au Canada (2008) a procédé à l'ouverture officielle. Les discours d'ouverture par les représentants des organisations partenaires ont commencé avec l'allocution de bienvenue du Sous-directeur général, M. Francesco Bandarin au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova. Il a souhaité la bienvenue à l'ICOMOS au siège de l'UNESCO, et a évoqué l'histoire partagée des deux organisations, fondées sur une vision commune du patrimoine du monde, rappelant que les deux organismes ont travaillé ensemble pour créer un cadre mondial pour la conservation du patrimoine : une famille d'individus qui partagent des valeurs et des objectifs. L'allocution du Ministre français, M. Frédéric Mitterrand, a été donnée par M. Philippe Belaval, Directeur général des Patrimoines au Ministère de la Culture et de la Communication.

Il s'est déclaré heureux de recevoir l'Assemblée générale de l'ICOMOS à Paris et en France, soulignant la fierté de la France de savoir que Paris abrite le siège de l'ICOMOS.

Le Président de l'ICOMOS, M. Gustavo Araoz, a étendu son accueil chaleureux aux participants et a remercié l'UNESCO et ICOMOS France d'avoir accepté d'accueillir l'Assemblée générale en pleine connaissance de la quantité de travail que l'organisation d'un tel événement implique, et a noté que c'était un grand honneur pour l'ICOMOS d'être localisé à Paris.

M. Pierre-Antoine Gatier, le Président d'ICOMOS France, a commencé son discours en remerciant l'UNESCO et en particulier Mme Bokova et M. Bandarin. Il a expliqué que le bâtiment de l'UNESCO lui-même est un bel exemple de l'architecture contemporaine du XX<sup>e</sup> siècle. Il a ensuite rendu hommage aux pères fondateurs de l'ICOMOS - Raymond Lemaire, Piero Gazzola et Michel Parent. Suivit l'allocution de M. Michel Bonnette, qui a officiellement déclaré la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale ouverte.

En tant que Président du Comité organisateur, M. Pierre-Antoine Gatier a été élu Président de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale, ainsi que trois Vice Présidents, un Secrétaire général et deux rapporteurs.

## ✓ Amendements au Règlement intérieur de l'Assemblée générale

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale a adopté les amendements proposés au Règlement intérieur de l'Assemblée générale ainsi que la disposition proposée sur l'équité



XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS au siège de l'UNESCO, Paris, France.



entre les sexes. Afin de rendre l'Assemblée générale plus efficace, le Règlement intérieur révisé est entré en vigueur immédiatement. Voir le site de l'ICOMOS pour le nouveau texte, qui a également été publié in extenso dans les Nouvelles de l'ICOMOS vol. 18, n° 1, juillet 2011.

## Rapports sur la triennale

Les rapports ont été livrés par le Président M. Gustavo Araoz, la Secrétaire générale Mme Bénédicte Selfslagh et le Trésorier général, M. Philippe La Hausse de Lalouvière. L'ensemble des rapports ont souligné que l'administration de l'ICOMOS et la situation financière se sont améliorées. Mme Selfslagh a expliqué que le réseau des 10897 membres dans 127 pays et 94 Comités nationaux fonctionne bien, mais que c'est aussi un défi de le servir. Elle a ensuite souligné que l'une des grandes réalisations de la période triennale est la nouvelle base de données des membres et experts, lancée en décembre 2010 et maintenant utilisée par les Comités nationaux. Elle a présenté le nouveau bulletin électronique e-News, l'Archive ouverte, le manuel des membres et le nouveau site internet de l'ICOMOS (voir p. 23). Elle a indiqué que le Secrétariat international est en cours de développement, et qu'il sera renforcé par un Directeur général et transféré à Charenton. Elle a parlé des partenariats importants que l'ICOMOS a établis ou négociés entre autres avec l'ICOM, l'ICCROM, l'UICN, l'Alliance française, et le Groupe de coordination LAMMS. Elle a indiqué que les rapports annuels pour 2009 et 2010 sont en voie d'achèvement.

Le Trésorier Général, M. Philippe La Hausse de Lalouvière a indiqué que l'ICOMOS est dans une situation financière stable en raison de sa bonne gestion financière et des réserves suffisantes, ce qui à son tour permet une meilleure planification des activités et du travail au sein du Secrétariat. Il a expliqué que la période triennale a vu une augmentation des revenus constante, grâce à la collecte de fonds et la mise en œuvre diligente des services.

Le président Gustavo Araoz a souligné que les trois dernières années n'ont pas seulement été une période remplie par les activités prévues, mais que c'était aussi une période marquée par des catastrophes graves parmi d'autres au Japon, en Haïti, en Thaïlande et en Nouvelle-Zélande. Il a également parlé des chers collègues et amis que l'ICOMOS avait perdus au cours de la période triennale. Il a souligné que les réalisations et les réussites des Comités nationaux et internationaux sont mises en évidence dans les rapports annuels, ainsi que les réalisations obtenues grâce au nombre de partenariats croissants avec d'autres organisations. Il a noté que le Conseil scientifique a été renforcé et se trouvait pleinement habilité, et qu'il a lancé des cycles réguliers de rencontres scientifiques annuelles. Il a remercié ses collègues du Comité exécutif pour leur travail commun et leur engagement envers l'ICOMOS.

À la clôture du rapport du Président Gustavo Araoz, un accord de coopération entre l'ICOMOS et l'ICCROM a été signé par lui-même et le Directeur général de l'ICCROM, M. Mounir Bouchenaki.

## Le Symposium scientifique

Le Symposium de l'Assemblée générale a mis l'accent sur le rôle du « Patrimoine, moteur de développement ».

Ce sujet a été discuté pendant deux jours et à travers quatre sous-thèmes. Les Présidents de chaque sous-thème ont présenté les résultats des discussions durant la session plénière de l'Assemblée :

**Thème 1** « Patrimoine et développement territorial » a été présenté par M. Rohit Jigyasu (Inde). M. Jigyasu a noté que, durant la première session les discussions ont porté sur la notion de patrimoine culturel dans une perspective territoriale, et que les intervenants ont soulevé des questions cruciales telles que : quelles communautés, avec leurs patrimoines et valeurs culturels seront au centre des préoccupations ? Il a souligné que les orateurs parlaient du patrimoine comme allant au-delà des valeurs architecturales, car il englobe aussi des significations symboliques pour les communautés locales qui sont les vrais porteurs de leur patrimoine et de la nécessité de leur permettre d'en prendre soin. Il a souligné que les présentations avaient exploré les voies et les moyens d'utiliser le patrimoine comme un outil dans la lutte contre le déclin de certaines zones, et discuté de l'élaboration de lignes directrices pour le développement urbain et rural. Il a noté que les participants ont convenu que les professionnels du patrimoine ont besoin de s'engager avec d'autres acteurs du développement régional pour trouver des façons d'intégrer les préoccupations du patrimoine dans d'autres secteurs.

**Thème 2** « Développement et retour à l'art de bâtir » a été présenté par M. Steve Kelley (États Unis). M. Kelley a parlé de la façon dont l'art de bâtir en Europe a une tradition établie de longue date d'assurer la transmission des savoir-faire de génération en génération. Il a indiqué que diverses présentations ont porté sur la formation et l'utilisation de l'artisanat traditionnel dans les projets de conservation des bâtiments et du paysage, tandis que d'autres orateurs ont axé leurs réflexions sur la conservation des bâtiments patrimoniaux dans le cadre du développement durable. Il a déclaré que d'autres avaient fait valoir que les caractéristiques et techniques de construction régionales devraient être reflétées dans la manière dont des normes standardisées sont développées.

**Thème 3** « Tourisme et développement » a été présenté par Mme Sue Millar (Royaume-Uni). Elle a indiqué que la première session avait reconnu que les professionnels du tourisme et les professionnels du patrimoine culturel sont co-producteurs du patrimoine culturel. La deuxième session a porté sur la durabilité du tourisme, tandis que la troisième et dernière session avait abordé le sujet de l'interprétation, notamment son rôle dans la promotion de la paix. Elle a fait remarquer que les approches économiques ne peuvent être négligées, mais que les valeurs du patrimoine ne doivent pas non plus être oubliées. Elle a observé que l'une des questions les plus débattues pour ce thème était l'authenticité et la façon dont nous passons de notions authentiques du patrimoine à une hyper-réalité, des normes exagérées du patrimoine. Elle a indiqué que l'importance du fait que les populations autochtones gèrent leur propre patrimoine a été illustrée par un certain nombre d'études de cas.

**Thème 4** « Développement et économie » a été présenté par M. Gideon Koren (Israël). Il a expliqué que les intervenants



venant de partout dans le monde ont mis en évidence les différences dans la façon dont les valeurs sont perçues; et que les mots peuvent avoir des significations différentes dans des lieux et des juridictions différents. Il a déclaré que la question centrale de ce thème était le développement économique à un moment où nous faisons face à un manque croissant de ressources, et que le patrimoine est rarement placé en haut des priorités de financements publics dans de nombreux endroits. Il a observé que, même lorsque l'investissement économique a lieu, la façon dont le succès est mesuré par la suite n'est cependant pas si évident. Il a également noté que la valeur économique du patrimoine va bien au-delà du tourisme, qui est toujours considéré comme le principal moteur économique. Il a indiqué que les recommandations qui ont émergé de ce thème, notamment la nécessité d'un partage des informations au niveau mondial et le fait qu'il existe un décalage entre investissement et rendement, doivent être reconnues et doivent faire l'objet d'une sensibilisation auprès du public et des décideurs politiques.

M. Benjamin Mouton a clôturé la séance en invitant l'Assemblée générale à se concentrer sur les valeurs fondamentales du patrimoine culturel. Il a proposé que nous devrions réfléchir, et ne pas rendre le patrimoine trop compliqué, mais compréhensible pour les gens. Voir aussi p. 4 pour plus d'informations sur les Actes du Symposium.

## Résolutions

**Approbation de nouveaux textes doctrinaux**  
Deux textes doctrinaux ont été approuvés : les Principes conjoints ICOMOS-TICCIH pour la conservation des sites, constructions, aires et paysages du patrimoine industriel, et les Principes de la Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et ensembles urbains historiques. Voir les Nouvelles de l'ICOMOS, Vol 18, N° 1, juillet 2011 et le site internet de l'ICOMOS pour les textes en intégralité.

### Amendements aux Statuts

Tenant compte des évolutions dans la gestion des organisations, le Comité exécutif a noté que les statuts actuels de l'ICOMOS ne sont pas toujours en conformité avec les lois actuelles et manquent de clarté. Bien qu'un document de réflexion et le premier projet de modifications recommandées ont été distribués, l'Assemblée générale a considéré que de nouvelles consultations devaient être entreprises et les résultats présentés à la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale en 2014. Les modifications proposées à la Déclaration d'engagement éthique sont également encore en discussion et seront présentées au prochain Comité consultatif et par la suite présentées à la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale.

### Le nouveau Comité exécutif

Suite aux rapports par les Présidents des Comités de vérification des pouvoirs et de candidatures, M. Giora Solar (Israël) et M. Thomas Adlercreutz (Suède), les 29 candidats à l'élection ont eu l'occasion de se présenter à l'Assemblée générale. Après une explication du système de vote par boîtier électronique par le Scrutateur principal, M. Kevin Jones (Nouvelle-Zélande), et des tours de scrutin tests, l'Assemblée générale a voté pour élire le nouveau Comité exécutif



De gauche à droite : Gustavo Araoz, Président de l'ICOMOS, Benjamin Mouton, Vice Président de l'ICOMOS, Pierre-Antoine Gatier, Président d'ICOMOS France et Philippe Belaval, Directeur général des Patrimoines.

pour le mandat 2012-2014, sous la supervision aussi des 11 Scrutateurs adjoints. Voir la résolution 17AG 2011/14 sur p.V du cahier central pour la liste complète des membres du Comité exécutif nouvellement élu, dont les curricula complets sont disponibles sur le site Internet de l'ICOMOS.

### La Déclaration de Paris

La Déclaration de Paris sur le patrimoine en tant que moteur du développement a été adoptée le jeudi 1<sup>er</sup> décembre. Elle est basée sur une série d'initiatives et d'actions qui ont été entreprises par l'ICOMOS depuis de nombreuses années afin de promouvoir l'inclusion du patrimoine culturel dans le processus de développement. Les cinq objectifs : « Patrimoine et développement territorial », « Le retour à l'art de bâtir », « Tourisme et développement », « Patrimoine et économie », « Les acteurs et les moyens », couvrent les aspects les plus importants du patrimoine culturel et du développement. Comme l'a souligné le Président du Comité scientifique du Symposium, M. Benjamin Mouton, il est important que ce document, qui souligne la nécessité pour le développement de prendre en compte le patrimoine culturel matériel et immatériel, soit connu par ceux qui initient et dirigent les forces vives du développement. La Déclaration de Paris est disponible dans son intégralité p. XVII du cahier central.

### Résolutions

Plus de 46 résolutions ont été soumises. Après examen par le Comité des résolutions, 31 résolutions rédigées par les Comités nationaux et scientifiques internationaux, le plus grand nombre par ICOMOS Canada, ont été soumis à l'Assemblée générale. Il a été décidé de ne pas examiner quatre résolutions : deux n'ont pas été adoptées et deux ont été transmis au Comité exécutif pour le suivi. La présentation et les discussions ont été conduites par la Présidente du Comité des résolutions, Mme Britta Rudloff (Bahreïn) de manière efficace et tolérante, et de nombreuses interventions ont été faites. L'Assemblée générale a exprimé ses remerciements à la Présidente du Comité des résolutions ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui ont aidé à traduire et produire les documents sur les résolutions. Le texte intégral des résolutions peut être consulté sur p. II - XVI du cahier central.



### Membres d'honneur

Après une présentation par le représentant du jury de sélection, M. Esteban Prieto (République dominicaine), qui a souligné que, tandis que le jury a examiné 14 candidatures présentées par des candidats très solides, il avait limité le nombre de bénéficiaires afin de conserver le caractère exceptionnel de cette distinction, la qualité de membre d'honneur a été décerné à onze personnes, dont deux sont parmi les derniers signataires vivants de la Charte de Venise. Voir la résolution 17AG 2011/16, p. VI du cahier central pour la liste complète des nouveaux membres d'honneur.

### La prochaine Assemblée générale en 2014

M. Maurizio di Stefano, Président d'ICOMOS Italie, a proposée et présentée Florence comme prochaine ville hôte de la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale (date provisoire : 7 - 15 novembre 2014). Le thème proposé pour le Symposium scientifique à cette occasion est « Patrimoine et paysage en tant que moteurs des droits de l'homme ».

### Notre dignité commune - le Patrimoine mondial et les droits de l'homme

M. Amund Sinding-Larsen (Norvège) s'est vu offrir l'opportunité de présenter ce projet. Il a rappelé qu'en 2008, l'ICOMOS avait choisi les droits de l'homme comme l'un de ses sept domaines prioritaires. Les questions relatives aux droits de l'homme sont présentes à travers tout le champ du patrimoine culturel, allant de la gestion courante des ressources à des questions universelles de droits et privilèges. Comment résoudre les conflits et les revendications concurrentes sur le patrimoine culturel est l'une des questions clés. Il a proposé que l'ICOMOS en tant qu'organisme professionnel devrait développer une approche concertée et veiller à ce que ce thème soit intégré dans son plan de travail triennal à venir. Il s'attend à ce que cette initiative puisse éventuellement conduire à la formation d'un Comité scientifique international dédié et a souligné sa pertinence par rapport au thème du Symposium de la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale. Voir l'article sur p. 14.

### Cérémonie de clôture

M. Pierre-Antoine Gatier a clôturé l'Assemblée générale avec une allocution aux délégués. Il a fait remarquer qu'en mars 1960, André Malraux, alors Ministre de la Culture sous la présidence du Général de Gaulle, parlait à cette même tribune dans ce qui était le nouveau bâtiment de l'UNESCO, quand il a lancé la première campagne internationale en faveur du patrimoine : le sauvetage des temples d'Abou Simbel en Nubie. Il a expliqué que cette première étape a été suivie par la Charte de Venise (1964), la formation de l'ICOMOS (1965), et la Convention du Patrimoine mondial (1972).

Citant Malraux qui a dit que « Notre civilisation devine dans l'art une mystérieuse transcendance et... prend conscience que l'art mondial est son indivisible héritage », il a proposé que l'ICOMOS hérite de cette notion de l'indivisibilité du patrimoine de ses pères fondateurs et que cette histoire soit transmise à la jeune génération, qui a joué un rôle central lors de cette XVII<sup>e</sup> Assemblée générale.

M. Gatier a exprimé ses remerciements au Président du Comité scientifique du Symposium, M. Benjamin Mouton. Il a déclaré que le Symposium a contribué aux efforts de la communauté internationale à prendre en compte le patrimoine dans le contexte de la mondialisation et du pro-

cessus économique. Il s'est félicité de la résolution prise par les Nations Unies en 2011 qui voit la culture comme une composante importante du développement humain, comme une expression de l'identité et comme une ressource dans la lutte contre la pauvreté et pour favoriser le développement. Il a ajouté que la Déclaration de Paris renforcerait les liens de l'ICOMOS avec l'UNESCO.

Il a exprimé ses remerciements à ICOMOS France, avec une mention spéciale pour Mme Dominique Schneider ainsi que d'autres membres du Comité national et du personnel. Il a également exprimé sa reconnaissance à l'UNESCO, à la délégation française auprès de l'UNESCO, à la Fondation Getty, à la Cité de l'architecture, à l'Institut de France, au Ministre de la Culture, au Ministre de l'Environnement, et à tous les sponsors.

Il a terminé en citant André Malraux : « l'héritage culturel n'est pas l'ensemble des œuvres que les hommes doivent respecter mais de celles qui peuvent les aider à vivre. »

Suivit une allocution du Président de l'ICOMOS nouvellement élu, M. Gustavo Araoz. Il a commencé par remercier le Comité national hôte pour leur hospitalité, efficacité et savoir-vivre, et le travail accompli avec les organisations partenaires, et a exprimé ses sincères remerciements pour leur exceptionnelle orchestration des événements. Il a en particulier remercié M. Pierre-Antoine Gatier, M. Benjamin Mouton et Mme Dominique Schneider. Il a poursuivi en remerciant l'UNESCO, Mme Irina Bokova et M. Francesco Bandaran, un loyal ami de l'ICOMOS, d'avoir ouvert leurs portes à l'ICOMOS et de nous avoir offert un tel accueil. Il a noté que l'ICOMOS a démontré qu'elle est en bonne santé et sait répondre aux menaces qui pèsent sur la diversité du patrimoine dans le monde, qui évolue de façon accélérée et imprévisible. Il a déclaré que l'organisation devait constamment aller de l'avant et a exprimé sa satisfaction avec l'équipe dirigeante qui venait d'être élue, et déclaré que ce serait un privilège de travailler avec eux.

### Le Prix Gazzola

Le Prix Piero Gazzola 2011 a été décerné au Professeur Nobuo Ito du Japon. Au nom de son Président, Mme Margaretha Ehrström, M. Esteban Prieto a présenté les conclusions du jury qui avait examiné 6 nominations de membres très éminents de l'ICOMOS en regrettant qu'il ne puisse attribuer qu'un prix. Le lauréat choisi a toutefois été considéré comme le plus digne et sa nomination a été fortement soutenue par chaque membre du jury. Le Professeur Ito a reçu son prix des mains de Mme Pia Gazzola, la fille de Piero Gazzola, accompagné par une longue ovation. Voir p. 9.

### Visite du Domaine de Chantilly

Le jour suivant la clôture de l'Assemblée générale, avant les réunions des Comités scientifiques internationaux, les délégués ont bénéficié d'une visite guidée du Domaine de Chantilly, situé à la périphérie de Paris. Une journée froide mais ensoleillée, une magnifique « destination » patrimoniale, l'excellente connaissance du site par les membres d'ICOMOS France et le pique-nique parfait ont contribué à en faire une expérience mémorable.

▲ Aylin Orbasli et Axel Mykleby  
Rapporteurs de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale

**Consultez le site Internet de l'ICOMOS pour toutes les informations relatives aux résultats de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale.**



# Lauréat 2011 du Prix Gazzola

## Nobuo Ito - penser globalement, agir localement



Pia Gazzola, Esteban Prieto représentant le jury, et Nobuo Ito recevant son prix.

Le Prix Piero Gazzola fut créé en 1979 en mémoire du Président fondateur de l'ICOMOS et est la plus haute distinction conférée par l'organisation. Décerné tous les trois ans lors de l'Assemblée générale, il récompense un individu ou un groupe de personnes qui ont travaillé ensemble et ont contribué avec distinction aux buts et objectifs de l'ICOMOS. Le Professeur Nobuo Ito est le 11<sup>e</sup> membre éminent de l'ICOMOS à recevoir ce prix.

Depuis plus de soixante ans, le Professeur Ito a consacré son énergie à la protection du patrimoine culturel. Il a joué un rôle actif au sein d'ICOMOS international, où il a servi comme Vice Président de 1993 à 1996, ainsi qu'à l'ICCROM et l'UNESCO, où, parmi d'autres, il a participé aux réunions d'experts qui ont abouti au projet final de la Convention du Patrimoine mondial.

Dans son pays, le Japon, le Professeur Ito a occupé suc-

cessivement les fonctions de Directeur de l'Architecture et de Conseiller sur les biens culturels à l'Agence nationale pour les affaires culturelles, et de Directeur général de l'Institut national de recherche pour les biens culturels. En tant qu'expert internationalement reconnu sur la conservation des bâtiments en bois au Japon, non seulement y-a-t'il introduit la Convention du Patrimoine mondial, mais il a aussi joué un rôle clef dans la mise en place du système des secteurs sauvegardés en vertu de la loi japonaise sur la protection du patrimoine.

Le Professeur Ito a été l'initiateur et le principal organisateur de la Conférence de Nara sur l'authenticité en 1994, conjointement avec le Canada, la Norvège, l'UNESCO, l'ICCROM et l'ICOMOS, qui a apporté une contribution significative à la pensée actuelle sur la conservation au niveau international, par exemple en termes d'une reconnaissance plus complète de la diversité culturelle du patrimoine et la promotion de la notion de patrimoine culturel immatériel, par la suite reconnue par l'UNESCO. Le travail que le Professeur Nobuo Ito a accompli dans la promotion des contacts internationaux entre le Japon et le reste du monde, en construisant des ponts entre Orient et Occident, et surmontant avec succès les nombreuses différences de points de vue entre les idéologies et les philosophies, constitue une contribution inégalée à l'accomplissement de la mission de l'ICOMOS. Il incarne véritablement le principe de « Penser globalement, agir localement ». En 2006, le Japon a honoré le Professeur Ito avec le titre de Bunkakorosha (Personne du Mérite Culturel), décerné pour la première fois à une personnalité dans le domaine de la protection du patrimoine culturel. Aujourd'hui, l'ICOMOS, à son tour souhaitait lui rendre hommage au travers du Prix Gazzola.

9

### Allocution du Professeur Ito

Honorables invités, distingués membres de l'ICOMOS, Amis, Mesdames et Messieurs,  
C'est un immense honneur pour moi de recevoir, en présence de Madame Gazzola, un prix aussi prestigieux que le Prix Gazzola. Je crains toutefois que mes efforts puissent ne pas mériter un tel honneur, néanmoins, regardant en arrière, ma carrière dans le domaine de la protection du patrimoine culturel dure déjà depuis soixante-quatre ans.  
Au cours de mon histoire personnelle, il y a eu plusieurs tournants majeurs, dont l'un fut la rencontre avec le Dr Gazzola. Il y a quarante-trois ans, le Dr Gazzola est venu au Japon, invité par le gouvernement japonais. Alors, moi, en tant que l'un des jeunes membres du personnel du Secrétariat, je lui ai montré une petite ville qui était considérée comme étant bien conservée. Mais, malheureusement, la ville était parsemée de poteaux métalliques de grande taille !

J'avais honte, mais le Dr Gazzola n'a pas émis de critique. Il m'a gentiment encouragé en disant : « Bien, Bien », en posant sa main, une main chaleureuse, sur mon épaule. Il était si généreux. J'ai été très impressionné par sa générosité, et c'est alors que j'ai pris la décision de travailler dans le champ de la coopération internationale. Je me sens très ému par le destin, car aujourd'hui je reçois le prix qui porte son nom.  
Mesdames et messieurs,  
C'est le plus grand honneur pour moi que de recevoir le Prix Gazzola ici à Paris, brillante ville lumière, sanctuaire de la culture. Paris est un lieu spécial pour moi. C'est ici que j'ai assisté, au début de ma carrière, il y a juste quarante ans, aux discussions pour la Convention du Patrimoine mondial. Là encore, je suis ému par le destin. Je suis déjà si vieux, mais c'est mon souhait de continuer à être actif dans le domaine de la protection du patrimoine culturel en collaboration avec vous tous. Merci beaucoup.

# Comité consultatif

## réalisations et objectifs

### Le Comité consultatif effectue à la fois un travail de conseil, fourni par les Comités nationaux, et des travaux de recherche novateurs et productifs au sein du Conseil scientifique.

Toutefois, le Comité consultatif (ADCOM) a su bien intégrer au cours des sept dernières années les changements opérationnels et de gestion résultant de la formation du Conseil scientifique (CS). Le Comité est vivant et actif.

Dans l'ensemble, les Comités scientifiques internationaux (CSI) ont progressé constamment en ce qui concerne leur nombre de membres et en termes de transparence et travail de recherche interdisciplinaire. Leur croissance permet un renforcement des effectifs et une amélioration de l'influence et de l'activité des Comités nationaux (CN).

L'ADCOM a adopté de nouvelles directives couvrant tous les aspects liés aux adhésions : pour le CN les 'Principes de Dubrovnik-LaValette' ont été adoptés en 2009 et aussi par le Comité exécutif en 2010; pour les CSI et le CS, les 'Principes d'Eger-Xi'an' ont été adoptés en 2005, et modifiés en 2008. Ces principes ont été diffusés dans tout le système et la plupart des Comités sont à l'aise avec leur mise en application. Si un Comité souhaite de plus amples détails sur ces directives, il est encouragé à contacter le Secrétariat international. Ces deux textes sont disponibles sur le site Internet de l'ICOMOS.

Un aspect important du travail de l'ADCOM en 2011 a été, en collaboration avec Gaia Jungeblodt au Secrétariat international, de veiller au développement de nouveaux CN qui émergent dans des pays qui n'ont jamais abrité un Comité et ceux qui se reforment dans les pays où l'absence d'activité et autres questions ont obligé le Comité exécutif à retirer sa reconnaissance internationale à l'ancien Comité. L'ADCOM se félicite de voir que 14 pays ont bien avancé dans la création de statuts pour établir un nouveau CN, tandis que 4 autres ont manifesté un intérêt enthousiaste. Nous accueillons chaleureusement ces nouveaux Comités et allons les soutenir durant leurs premières années.

L'année d'une Assemblée générale (AG) est toujours une période très occupée, et 2011 n'a pas fait exception. L'AG a examiné les avancées de l'ICOMOS durant la dernière période triennale, dans lesquelles l'ADCOM a joué un rôle important.

En 2011, l'ADCOM a accompli de nombreuses tâches dans son rôle visant à répondre aux demandes et étudier des questions pour le Comité exécutif, notamment en ce qui concerne :

- La nomination d'un nouveau Directeur général et le renforcement du Secrétariat international.
- L'excellent nouveau site Internet de l'ICOMOS.
- Les textes doctrinaux, y compris des propositions pour l'évaluation, l'analyse et l'interprétation des textes, la définition des spécifications pour les structures formelles de différents types de textes, et l'identification des domaines dans la pratique du patrimoine pour lesquels de nouveaux textes sont nécessaires.
- Les modifications proposées aux Statuts de l'ICOMOS, qui sont actuellement à l'étude par un Groupe de travail nouvellement nommé par l'Assemblée générale, et complétée par le Comité exécutif.
- Les Groupes régionaux des Comités nationaux et leurs rapports.
- Le soutien apporté à la publication *Heritage at Risk* (Patrimoine en péril) et la mise en place d'un « Observatoire ».
- Les Alertes patrimoine, y compris sur les questions liées à l'exploitation minière.
- Les thèmes de la Journée internationale des monuments et des sites du 18 avril, considérant que 2014 verra la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Charte de Venise ainsi que la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire du début de la Seconde Guerre mondiale.
- La base de données des membres et experts de l'ICOMOS, qui est déjà bien utilisée par les Comités nationaux, tandis que les CSI sont actuellement en train de mettre à jour leurs données.
- Le Patrimoine mondial et les droits de l'homme : rappelant que les droits de l'homme ont déjà été identifiés dans la Constitution de l'UNESCO en tant que dimension essentielle de toutes ses activités, et aussi par l'ICOMOS dans sa Déclaration de Stockholm de 1998 célébrant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ceci représente un sujet de recherche important pour la prochaine période triennale (voir l'article p. 14).
- La responsabilité vis-à-vis de l'impact visuel des entreprises, un sujet important et urgent (voir l'article p. 19).

Plus important encore, l'ADCOM a adopté un plan de travail avec 5 grands objectifs stratégiques pour 2012-2014 qui a été entièrement approuvé par la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale. Voir résolution 17AG 2011/17, p. VI du cahier central pour le texte intégral des objectifs et leurs stratégies d'accompagnement.

L'ADCOM se réunira à Pékin du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2012 à la généreuse invitation d'ICOMOS Chine.

▲ John Hurd  
Président du Comité consultatif

# Conseil scientifique

## travaux récents et nouveau cycle de recherches

**Depuis sa création en 2005, le Conseil scientifique a favorisé la recherche interdisciplinaire, a facilité la réforme de plusieurs CSI, et organisé des colloques scientifiques annuels.**

Le Conseil scientifique (CS) s'est réuni le 26 novembre 2011 à l'occasion de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale à Paris. Suite à l'adoption des Principes d'Eger-Xi'an en 2005, le nombre des membres des Comités scientifiques internationaux (CSI) a augmenté et s'élève actuellement à 4500 sur un total de 11000 adhérents à l'ICOMOS.

Deux nouveaux CSI ont été proposés. Les Comités nationaux d'Irlande et de France collaborent à la mise en place d'un CSI sur les économies d'énergie dans les bâtiments patrimoniaux, proposé lors du Comité consultatif (ADCOM) à Dublin en 2010. Leur travail a suffisamment progressé pour que la création du CSI soit formalisé lors de la réunion de l'ADCOM à Pékin en 2012. En outre, Britta Rudolff (Bahreïn) est à la tête d'un petit groupe de travail qui étudie la mise en place d'un nouveau CSI sur le patrimoine religieux/spirituel. Ces deux initiatives introduisent des domaines qui méritent attention et ne sont actuellement pas spécifiquement couverts par des CSI existants. Le CS est en train de développer une présence dans les médias sociaux via Facebook et Twitter. Le projet pilote a été étendu pour englober l'ICOMOS dans son ensemble. Cette initiative, menée par Kyle Normandin et Sean Fagan de US/ICOMOS, en coopération avec le Secrétariat international, reflète la nécessité de cultiver une nouvelle génération de praticiens. En outre, le CS dispose d'une page dédiée sur le nouveau site Internet de l'ICOMOS.

Le cycle triennal des colloques de l'ADCOM sur le thème du 'changement', « Un monde qui change, une vision du patrimoine qui évolue : l'impact du changement mondial sur le patrimoine culturel », a été achevé à Dublin en 2010, avec le dernier segment axé sur le « changement social ». Les colloques précédents ont traité des « changements technologiques » à Malte en 2009, et du « changement climatique mondial » à Pretoria en 2007. Les communications présentées lors du colloque de Dublin, éditées avec rigueur par Elene Negussie d'ICOMOS Irlande, ainsi que les conclusions des séances en petits groupes ont récemment été publiées sur le site internet de l'ICOMOS à <http://www.international.icomos.org/adcom/dublin2010/index.html>.

Le CS, en collaboration avec ICOMOS France, a été très impliqué dans la mise en place du Comité scientifique pour développer le contenu du Symposium de la XVII<sup>e</sup>

Assemblée générale « Le patrimoine, moteur de développement », dont les quatre sous-thèmes ont été dirigés par les Présidents d'ICORP, d'ISCARSAH, d'ICTC et d'ICLAFI. Après une discussion approfondie, le CS a proposé un nouveau cycle triennal de recherche interdisciplinaire sous le signe des « risques ». Sous le titre global « Risques tangibles et opportunités inattendues : préparation aux risques à long terme et réponses aux menaces visant le patrimoine culturel » le premier colloque aura lieu lors de la réunion de l'ADCOM 2012 à Pékin et examinera la question « Réduire les risques pour le patrimoine culturel face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine ». L'ICORP et l'ISCARSAH dirigent l'élaboration de ce sujet. En 2013, un deuxième colloque se penchera sur « Le développement : la mondialisation et le développement incontrôlé », sous la direction du CIVVIH et du CIAV. Le cycle se conclura en 2015 par une troisième composante « Identité : perte des traditions et de la mémoire collective », sous la direction d'ICICH et d'ICIP. Ces trois colloques viendront compléter le Symposium scientifique de 2014, à l'occasion de la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale à Florence, pour lequel le SC s'attend à être tout aussi impliqué dans l'élaboration de son programme scientifique.

Le CS encourage également la tenue de réunions conjointes entre les CSI. Cela a commencé avec une réunion conjointe de l'ISC20C et l'ISCARSAH à Chicago en 2006. Plusieurs membres du CIAV ont participé à Terra 2008, la réunion d'ISCEAH à Bamako. Cette année, l'ISCARSAH rejoint l'ISCEAH à Lima pour Terra 2012. En 2013, la réunion annuelle du CIAV à Vila Nova de Cerveira au Portugal sera également l'occasion d'une réunion régionale d'ISCEAH. La communication plus intense entre les CSI, a aussi entraîné une plus grande utilisation par les Comités du calendrier électronique disponible sur le site Internet de l'ICOMOS afin d'éviter les télescopages d'événements.

D'excellentes publications continuent d'être produites par les CSI. En outre, les CSI collaborent davantage avec des partenaires internationaux. L'ISCEC a tenu sa session annuelle en 2011 à Washington DC auprès de la Banque mondiale. La Fondazione Romualdo del Bianco de Florence a accueilli plusieurs colloques du Comité Theophilos, ainsi qu'une récente réunion de l'ISCMP, récemment reformé. Des universités du monde entier ont collaboré avec divers CSI sur des conférences et les membres experts de plusieurs CSI continuent à participer activement aux réunions et missions liées au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

▲ Pamela Jerome, Steve Kelley, Sofia Avgerinou Kolonias  
Coordonnateurs du Conseil scientifique

\* CIAV (Architecture vernaculaire), CIVVIH (Villes et villages historiques), ICICH (Patrimoine immatériel), ICIP (Interprétation et présentation), ICLAFI (Questions légales, administratives et financières), ICORP (Préparation aux risques), ICTC (Tourisme culturel), ISCARSAH (Structures), ISCEAH (Architecture en terre), ISCEC (Economie de la conservation), ISCMP (Peintures murales), ISC20C (Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle), TheoPhilos (Théorie et philosophie de la conservation)

# 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du Patrimoine mondial

identifier les défis du futur

Le 16 novembre 1972, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la « Convention concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel ».



Ce fut le point culminant d'un processus engagé depuis plusieurs années, et, en même temps, le point de départ d'une nouvelle phase dans le domaine de l'identification, de la protection et de la conservation du patrimoine. La Convention réunissait à la fois le patrimoine culturel et naturel en un seul document, et a consacré l'idée qu'il existe des biens dont la signification et la valeur dépasse les frontières du pays où ils sont situés, et dont la perte ou la détérioration impliquerait l'appauvrissement de l'humanité dans son ensemble. La reconnaissance qu'un bien est significatif pour le Patrimoine mondial implique la conscience qu'il s'agit d'un héritage partagé et d'un engagement commun pour sa conservation et sa transmission aux générations futures. En ce sens, la Convention peut être considérée comme un outil pour favoriser le respect de la diversité culturelle, la coopération internationale et la compréhension, et la paix entre les nations.

La Convention du Patrimoine mondial est considérée comme la Convention de l'UNESCO ayant rencontrée le plus grand succès : elle a été ratifiée par 188 États parties, et la Liste du Patrimoine mondial comprend actuellement 936 biens situés dans 153 États parties, parmi lesquels 725 biens culturels, 183 biens naturels et 28 biens mixtes. L'ICOMOS a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Convention, en collaboration avec l'UICN et l'ICCROM. Ensemble, ils constituent les trois organisations consultatives du Comité du Patrimoine mondial, corps formé par des représentants de 21 États parties chargé de la mise en œuvre de la Convention.

Bien que l'aspect le plus connu de la Convention soit la Liste du Patrimoine mondial, le document aborde également l'ensemble du patrimoine culturel et naturel situé dans les territoires des États parties, comme énoncé à l'article 5 : « les États parties... s'efforceront dans la mesure du possible d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale. »

Tel que défini à l'article 11, la Liste du Patrimoine mondial comprend des biens culturels, naturels ou mixtes porteurs de valeur universelle exceptionnelle, selon les critères adoptés par le Comité du Patrimoine mondial. L'ICOMOS

est l'organe consultatif chargé d'évaluer les candidatures de biens culturels et mixtes (dans ce cas en collaboration avec l'UICN) et fait une recommandation au Comité du Patrimoine mondial, qui prend la décision finale. Une fois que les biens sont inscrits sur la Liste, l'ICOMOS participe au processus de suivi de leur état de conservation et de gestion. L'ICOMOS contribue également à l'élaboration d'études comparatives et thématiques concernant des catégories de patrimoine spécifiques afin de fournir un contexte pour les évaluations. Au cours des dernières années, l'ICOMOS a activement participé à l'élaboration d'outils et de manuels tels que ceux sur « Gérer les risques de catastrophes pour le Patrimoine mondial », « Établir une proposition d'inscription au Patrimoine mondial » (2010) et « Guide pour les évaluations d'impact sur le patrimoine appliquées aux biens du Patrimoine mondial » (2011). Vous pouvez trouver certains de ces derniers sur le site internet de l'ICOMOS (/Notre action/ Participation aux Conventions internationales/Convention du Patrimoine mondial).

Le texte de la Convention n'a jamais été modifié depuis son adoption ; les versions successives des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial » reflètent l'évolution de la notion de patrimoine, des critères pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle, l'intégrité et l'authenticité, ainsi que ceux concernant la gestion et la protection. La dernière version des Orientations a été adoptée en 2011.

Les premiers biens ont été inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en 1978. Au cours des années 1980, il est devenu évident que la Liste présentait un déséquilibre en termes de représentation géographique et thématique. Il a également été reconnu que, pendant les premières années de mise en œuvre de la Convention, l'accent a été mis sur le patrimoine « monumental ». Entre 1987 et 1988, il a été convenu d'élaborer une étude globale qui prendrait également en considération les aspects temporels, thématiques et culturels. Cela a fourni une base pour la « Stratégie globale pour une Liste du Patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible », adoptée par le Comité du Patrimoine mondial en 1994, qui marque la progression d'une vision monumentale

du patrimoine vers une vision beaucoup plus globale et multifonctionnelle du patrimoine, avec une prise en compte de la dimension humaine. La même année, le « Document de Nara sur l'authenticité » a reconnu le caractère spécifique des valeurs patrimoniales au sein de chaque contexte culturel. Une autre étape importante pour l'évolution de la Convention était la réunion de 1998 à Amsterdam où pour parvenir à une vision plus globale du patrimoine, il a été proposé d'unifier les critères pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle des biens culturels et naturels. La condition d'intégrité, à l'origine destinée uniquement aux biens naturels, a été également requise pour les sites culturels et mixtes.

À l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention en 2002, le Comité a adopté la « Déclaration de Budapest sur le Patrimoine mondial », une déclaration basée sur quatre objectifs stratégiques clés connus comme les « quatre C » : crédibilité, conservation, renforcement des capacités et communication. Un cinquième « C » a été ajouté en 2007 : les communautés, en soulignant l'importance de la participation des communautés locales dans la sauvegarde du Patrimoine mondial.

Pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention, les États parties et les organisations consultatives ont été invités à réfléchir à son avenir, à reconnaître ses réussites et sa complexité croissante, à identifier les enjeux stratégiques mondiaux, les principaux défis, les tendances et opportunités et à développer des approches possibles, y compris les synergies avec d'autres instruments internationaux. Les défis pour l'avenir ont été identifiés comme suit :

- La complexité croissante des candidatures à la Liste du Patrimoine mondial, y compris l'émergence de propositions d'inscription transnationales en série, qui nécessitent un ajustement des critères et des méthodes d'évaluation ;
- L'étape importante à venir de 1000 sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, ce qui implique que des efforts doivent être pris afin de garantir leur bonne conservation et gestion ;
- Le changement climatique et les catastrophes naturelles qui mettent le Patrimoine mondial en danger ;
- Les problèmes de conservation liés à la pression croissante du développement ou au sous-développement ;
- L'augmentation du tourisme qui peut dans certains cas menacer les valeurs des biens du Patrimoine mondial.

Dans le même temps, les parties prenantes impliquées dans la protection du patrimoine et dans la conservation se sont largement diversifiées. Tenant compte d'une conception plus anthropologique du patrimoine, les collectivités locales sont devenues un acteur fondamental dans le processus d'identification, de protection et de gestion des biens patrimoniaux. L'importance de la participation active des communautés locales dans les processus liés au Patrimoine mondial est mis en évidence dans le thème choisi par le Comité du Patrimoine mondial pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention : « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales ».

L'une des principales préoccupations de ces dernières années est de savoir comment l'inscription au Patrimoine mondial d'un bien peut contribuer au développement durable et améliorer la qualité de vie des communa-



Site archéologique de Tiwanaku : centre spirituel et politique de la culture tiwanaku, Bolivie (n° WHC 567rev).

tés locales. Le rôle du patrimoine comme moteur de développement a été exploré par l'ICOMOS au cours du Symposium scientifique qui s'est tenu dans le cadre de sa XVII<sup>e</sup> Assemblée générale. La « Déclaration de Paris », le document final du Symposium, reconnaît que « Les populations locales, la société civile, les élus locaux et nationaux vont jouer un rôle clé dans la conception et la mise en valeur du patrimoine comme facteur de développement et, par la sensibilisation au patrimoine, dans l'appropriation du processus de développement » (voir p. XVII du cahier central). Le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention constitue une occasion de réfléchir à la façon de lier le Patrimoine mondial, le développement durable et les collectivités locales.

En guise de contribution aux célébrations, l'ICOMOS a consacré sa Journée internationale des monuments et des sites - le 18 avril - cette année au thème du 40<sup>e</sup> anniversaire. Dans leurs activités, les Comités de l'ICOMOS ont été invités à réfléchir sur :

- la contribution du Patrimoine mondial au développement durable et à l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales ;
  - la participation des communautés locales dans l'inscription et le suivi de l'état de conservation des biens sur la Liste du Patrimoine mondial ;
  - la compréhension et le partage de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits au Patrimoine mondial par les communautés locales ;
  - les techniques pour favoriser ou améliorer la sensibilisation et la participation des communautés locales ;
  - la répartition équitable des retombées entre les communautés locales, et
  - le rôle des Comités nationaux de l'ICOMOS dans la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial.
- Vous pouvez trouver des informations sur les activités organisées par les Comités de l'ICOMOS pour le 18 avril et le 40<sup>e</sup> anniversaire sur le site internet de l'ICOMOS, qui vous permet également d'accéder à la page spéciale de l'UNESCO dédiée à l'anniversaire.

▲ Alfredo Conti

Président du Groupe de travail Patrimoine mondial de l'ICOMOS

Textes adoptés  
par la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale  
de l'ICOMOS





# Résolutions de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS

27 novembre au 2 décembre 2011, Paris, France

II

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 1 OUVERTURE TECHNIQUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Résolution 17AG 2011/01

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,  
Félicite avec reconnaissance l'ICOMOS France pour  
l'organisation réussie de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale ;

Remercie le Ministère français de la Culture et de la  
Communication, le Ministère français de l'Ecologie,  
du Développement Durable, des Transports et du  
Logement ainsi que l'UNESCO pour leur soutien orga-  
nisationnel et logistique ;

Reconnait avec gratitude le soutien des partenaires,  
en particulier la Cité de l'architecture et du  
patrimoine, la Fondation pour la Sauvegarde et le  
Développement du Domaine de Chantilly, la Cité  
internationale universitaire de Paris, la Délégation  
générale à la Langue française et aux Langues de  
France, l'École Nationale Supérieure des Beaux-  
arts de Paris, l'Office National des Forêts, les villes  
d'Amiens, Besançon, Bordeaux, Dijon et Le Havre et  
le Conseil général du Pas-de-Calais, la Fondation du  
Patrimoine, le Champagne Moët & Chandon, le Centre  
national des Centres Commerciaux, la CIRMAD, le  
Centre des monuments nationaux, l'Institut national  
de recherches archéologiques préventives, la Région  
wallonne, l'Institut National d'Histoire de l'Art, van  
Ruysdael, la Fondation Getty, Bootschaft, Patryst,  
Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne,  
l'Association des biens français du patrimoine  
mondial et l'École d'Avignon.

### Résolution 17AG 2011/02

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,  
Reconnait la contribution importante aux travaux de  
l'ICOMOS des membres suivants qui nous ont quit-  
tés et exprime ses condoléances à leurs familles  
ainsi qu'à leurs Comités nationaux et scientifiques  
internationaux :

M. Masoud Azarnoosh (Iran), M. Stef Binst (Belgique),  
Mme Eliana Cardenas (Cuba), Mme Maria Adriana  
Castro (Brésil), M. Moussa Cisse dit Papa (Mali),  
Mme Nanna Cnattingius (Suède), Mme Beverley  
Joy Crouts-Knipe (Afrique du Sud), M. Jacek Cydzik  
(Pologne), M. James Espie (Nouvelle Zélande),  
M. Tuyoshi Fujimoto (Japon), M. Kuniharu Fukumoto,  
(Japon), M. Sun Fuxi (Chine), M. Eugenio Galdieri  
(Italie), M. Carl Jacob Gardberg (Finlande), M. Donny

George (Iraq), M. Nándor Gilyén (Hongrie), M. Armen  
Haghnazarian (Arménie), M. Jean-Louis Haussaire  
(France), M. Miklós Horler (Hongrie), M. Milan Ivanovski  
(Macedoine), M. Jan Jessurun (Pays Bas), M. Robert  
de Jong (Pays Bas), M. Aram Kalantaryan (Arménie),  
Mme Vera Kolarova (Bulgarie), Mr Garth Lampart  
(Jamaïque), M. Derek Linstrum (Royaume Uni),  
M. Emmanuel Lopez (France), M. Jerko Marasovic  
(Croatie), M. Mohammad-Amin Mirfendereski (Iran),  
M. Kuniaki Oi (Japon), M. Ismet Okyay (Turquie),  
M. Lénin Ortiz Arciniegas (Equateur), M. Michel Parent  
(France), M. Juan Manuel Posse (Honduras), M. Léon  
Pressouyre (France), M. Jean Prum (Luxembourg),  
M. Victor Cruz Reyes (Honduras), H.E. Ms. María Jesús  
San Segundo (Espagne), M. Jaap Schipper (Pays  
Bas), M. István Schultz (Hongrie), M. Marc Simon  
(France), Mme Hristina Staneva (Bulgarie), M. Felipe  
Solis (Mexique), M. Attilio Stazio (Italie), M. Akira  
Tamura (Japon), M. Andrzej Tomaszewski (Pologne),  
M. Yoshiyuki Ushikawa (Japon), M. Mohammad  
Hosein Vafi (Iran), Mme Tytti Valto (Finlande), M. Mitsuo  
Yokoyama (Japon), Mme Aleksandra Zaryn (Pologne),  
M. Gustavo Manrique Zermeño (Mexique).

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 3-2 PRÉSENCES ET QUORUM

En date du 24 novembre 2011, 1076 participants sont  
inscrits à l'Assemblée générale. Un certain nombre  
de membres se sont inscrits depuis lors, pour les-  
quels nous n'avons pas encore le chiffre final à l'ou-  
verture technique. En ce qui concerne les membres  
votants, le nombre exact sera établi par le Comité  
de vérification des pouvoirs. Lors de l'ouverture  
technique de l'Assemblée générale le 27 novembre  
2011 à 9h00, le quorum requis d'un tiers de tous les  
membres votants, calculé en accord avec l'article 6-b  
et tel qu'indiqué dans l'article 9 n'a pas été atteint.  
En conformité avec les dispositions de l'article 9, les  
délibérations de l'Assemblée générale seront donc  
valides, quel que soit le nombre de membres votants  
présents 24 heures après l'ouverture, commençant le  
28 novembre 2011 à 9h00.



### **ORDRE DU JOUR 17AG POINT 3-3 ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DE TROIS VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE ET DU RAPPORTEUR DE LA XVII<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

#### **Résolution 17AG 2011/03**

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS élit en tant que :

- Président : M. Pierre Antoine Gatier (France)
- Vice-président : Mme Anila Naeem (Pakistan), M. Victor Salinas (Espagne), Mme Kerstin Westerlund (Suède)
- Secrétaire : Mme Bénédicte Selfslagh (Belgique)
- Rapporteur : M. Axel Mykleby (Norvège) et Mme Aylin Orbasli (Royaume Uni)

### **ORDRE DU JOUR 17AG POINT 3-4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution 17AG 2011/04**

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte l'Ordre du jour tel que proposé sans amendements.

### **ORDRE DU JOUR 17AG POINT 3-5 AMENDEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

#### **Résolution 17AG 2011/05**

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte les amendements proposés aux articles 15-2, 23-3, 24-3, 24A-3, 44-1, 44-2, 44-4, 52-2, 53, 54-1, 54-3 et 55-2 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, ainsi que la procédure proposée sur l'égalité des sexes. La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale décide de plus que le Règlement intérieur révisé entre en application avec effet immédiat.

### **ORDRE DU JOUR 17AG POINT 3-6 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS, DES MEMBRES DU COMITÉ DES CANDIDATURES, DES MEMBRES DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS ET D'UN SCRUTATEUR ET D'AU MOINS DEUX ASSISTANTS SCRUTATEURS**

#### **Résolution 17AG 2011/06**

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS désigne :

- Au sein du Comité de Vérification des Pouvoirs : M. Giora Solar (Israël) en tant que Président, ainsi que Mme Jane Harrington (Australie), Mme Mona O'Rourke (Irlande), Mme Namiko Yamaouchi (Japon), M. Jun Zheng (Chine), Ex-officio : M. Philippe La Hausse de Lalouvière, Trésorier général ;
- Au sein du Comité des Candidatures : M. Thomas Adlercreutz (Suède) en tant que Président, ainsi que Mme Patricia Green (Jamaïque) M. Alex Langini (Luxembourg), M. Mario Santana (Belgique), Mme Olga Sevan (Russie) ;

- Au sein du Comité des Résolutions : Mme Britta Rudolf (Bahreïn) en tant que Présidente, ainsi que M. Stéphane Demeter (Belgique), M. Tamas Fejerdy (Hongrie), M. Patrice Morot-Sir (France), M. Yukio Nishimura (Japon), Mme Louise Noel Gras (Mexique), Mme Angela Rojas (Cuba) ;

- M. Kevin Jones en tant que Scrutateur, ainsi que Mme Susan Barr (Norvège), M. Ricardo Beheran (Uruguay), M. Merab Bochoidze (Géorgie), Mme Fatima Fall (Sénégal), M. Ivan Henares (Philippines), Mme Rosina Parchen (Brésil), M. Francisco Perez Gallego (Vénézuéla), Mme Suzie Yee Shaw (Pasifika), M. Robert Treufeldt (Estonie), Mme Natalia Turekulova (Kazakhstan), and M. Norov Urtnasan (Mongolie) en tant qu'Assistants scrutateurs.

### **ORDRE DU JOUR 17AG POINT 4-4 APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES, QUITUS AU COMITÉ EXÉCUTIF**

#### **Résolution 17AG 2011/07**

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS approuve les rapports du Président, du Secrétaire général et du Trésorier général ; elle **approuve** de plus les comptes et **accorde le quitus** au Comité exécutif.

### **ORDRE DU JOUR 17AG POINT 4-5 ADOPTION DES NOUVEAUX TEXTES DOCTRINAUX**

#### **Résolution 17AG 2011/08**

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte les Principes conjoints ICOMOS-TICCIH pour la conservation des sites, constructions, aires et paysages du patrimoine industriel.

#### **Résolution 17AG 2011/09**

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte les Principes de la Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et ensembles urbains historiques.

### **ORDRE DU JOUR 17AG POINT 5-1 RAPPORT SUR LES AMENDEMENTS AUX STATUTS DE L'ICOMOS**

#### **Résolution 17GA 2011/10**

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, **Décide** de créer un groupe de travail afin que des amendements aux Statuts de l'ICOMOS et des propositions de Règlement intérieur soient soumis pour adoption à la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale en 2014 ;

**Décide** également que ce groupe de travail sera composé de représentants de toutes régions et groupes culturels, y compris certaines personnes qui ont travaillé au précédent groupe de travail sur les Statuts, et sera composé de M. Andrew Hall (Afrique du Sud, membre du précédent groupe), M. Gideon Koren (ICLAFI, membre du précédent groupe), Mme Anne



Magnant (ICOMOS France, membre du précédent groupe), M. Peter Phillips (Australie), Mme Bénédicte Selfslagh (ICOMOS Belgique, Présidente du précédent groupe) ainsi qu'un représentant du Comité exécutif de l'ICOMOS et un conseiller juridique à l'ICOMOS ;

IV

**Demande** au groupe de travail de se fonder sur l'analyse et le travail déjà réalisé et de se concentrer sur les sujets suivants :

- a. Catégories de membres et stabilité financière ;
- b. Gouvernance ;
- c. Élections ;
- d. Interaction des principes de Eger-Xi'an et Dubrovnik-la Valette avec les Statuts et le Règlement intérieur ;
- e. Conformité avec la législation.

**Demande** également que le point de départ des délibérations soit constitué par le texte des Statuts déjà épuré des dispositions qui trouveront leur place dans le Règlement intérieur, et que le groupe de travail fasse des propositions pour les deux documents (Statuts et Règlement intérieur, le cas échéant) ;

**Demande** en outre que le groupe de travail présente un rapport au Comité consultatif en 2012 qui contiendra le travail déjà réalisé ; les propositions seront proposées comme des amendements aux textes (en mode « corrections visibles ») avec leur justifications ;

**Encourage** le Comité consultatif de 2012 à fixer une échéance (max. 6 semaines) aux Comités nationaux et aux Comités scientifiques internationaux ainsi qu'aux membres pour leur permettre d'envoyer leurs commentaires de façon à ce ceux qui ne peuvent participer à la réunion du Comité consultatif puissent néanmoins participer au processus de consultation ;

**Demande** également au groupe de travail, sur base de ce qui précède, de soumettre au Comité consultatif une version révisée des textes suffisamment tôt avant sa réunion de 2013 afin de pouvoir recevoir les commentaires des Comités nationaux, des Comités scientifiques internationaux ainsi que des membres préalablement à la réunion ainsi qu'au cours de celle-ci ; sur base des commentaires reçus ainsi que des discussions et décisions de la réunion du Comité consultatif de 2013, le groupe de travail préparera une version finale des propositions d'amendements des Statuts ainsi qu'une proposition finale du Règlement intérieur qui seront envoyées aux membres quatre mois avant le début de la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale de 2014, en application de l'article 19 des Statuts ;

**Demande** enfin au groupe de travail de soumettre un rapport intermédiaire au Comité exécutif entre les réunions du Comité consultatif.

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 5-2 RAPPORT SUR LES AMENDEMENTS À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ÉTHIQUE

### Résolution 17AG 2011/11

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, Rappelant** que la Déclaration d'engagement éthique a été adoptée en 2002 avec l'intention de la revoir après 6 années de mise en œuvre et qu'en mars 2010, le Comité exécutif a demandé à l'Académie, récemment créée, de vérifier auprès des Comités nationaux et des Comités scientifiques internationaux si la Déclaration était connue, facilement applicable, et mise en œuvre ;

**Considérant que** les résultats de l'enquête réalisée par l'Académie ont été distribués au Comité exécutif, au Comité consultatif et aux membres de l'Académie et que, en conséquence, le Comité consultatif, lors de sa réunion en octobre 2009 (Malte) a nommé un groupe de travail pour émettre des propositions de révision de la Déclaration ;

**Notant** avec gratitude la contribution de l'Académie et les progrès accomplis mais considérant que ce travail doit se poursuivre afin de soumettre des propositions de révision de la Déclaration ;

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, **décide** de :

- a. Intégrer ces travaux dans les mécanismes et le processus établis pour l'amendement des Statuts de l'ICOMOS, notant l'importance que ces dossiers soient poursuivis d'une manière coordonnée ;
- b. Demander aux Comités nationaux et Comités scientifiques internationaux de promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement éthique et de l'intégrer dans leur travail ;
- c. Inviter ses membres à mettre en œuvre la pratique professionnelle établie qui consiste à préciser de manière explicite s'ils parlent en leur nom propre ou s'ils ont été mandatés pour présenter le point de vue de l'ICOMOS.

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 6-1 RAPPORT SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

### Résolution 17AG 2011/12

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte** le rapport du Comité de Vérification des Pouvoirs selon lequel 66 Comités nationaux présents à l'Assemblée générale disposent de leurs droits de vote. 365 membres votants sont présents et, incluant les procurations, 960 membres de l'ICOMOS sont susceptibles d'exprimer leur vote.



## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 6-2 RAPPORT SUR LE COMITÉ DE CANDIDATURES

### Résolution 17AG 2011/13

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte le rapport du Comité de Candidatures selon lequel les candidats suivants sont éligibles par l'Assemblée générale pour les postes mentionnés :

Pour le poste de Président:

M. Gustavo Araoz (États-Unis)

Pour le poste de Secrétaire général:

M. Dinu Bumbaru (Canada)

Mme Kirsti Kovanen (Finlande)

M. Werner von Trützschler (Allemagne)

Pour le poste de Trésorier général:

Mme Laura Robinson (Afrique du Sud)

Pour les postes de Vice-président :

Mme Kristal Buckley (Australie)

M. Alfredo Conti (Argentine)

M. Guo Zhan (Chine)

M. Gideon Koren (Israël)

M. Wilfried Lipp (Autriche)

M. Carlos Mesen (Costa Rica)

M. Benjamin Mouton (France)

M. Lazar Sumanov (Macédoine)

M. Georges Zouain (Liban)

Pour le Comité exécutif :

Mme Sofia Avgérinou-Kolonias (Grèce)

M. Stefan Belishki (Bulgarie)

M. Hildebrand P.G. de Boer (Pays-Bas)

M. Francesco Caruso (Italie)

M. Rohit Jigyasu (Inde)

M. Toshiyuki Kono (Japon)

M. Philippe La Hausse de La Louvière (Ile Maurice)

M. Christoph Machat (Allemagne)

M. Alberto Martorell (Pérou)

M. José de Nordenflycht (Chili)

Mme Olga Orive (Mexique)

M. Esteban Prieto (République Dominicaine)

Mme Hae-Un Rii (Corée)

M. Grellan Rourke (Irlande)

M. Abdoulrasool Vatandoust (Iran).

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 6-4 ÉLECTION DU PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, TRÉSORIER GÉNÉRAL, VICE- PRÉSIDENTS ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ICOMOS (RÉSULTATS DE L'ÉLECTION)

### Résolution 17AG 2011/14

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

Élit M. Gustavo Araoz (États-Unis) comme Président de l'ICOMOS ;

Élit Mme Kirsti Kovanen (Finlande) comme Secrétaire générale de l'ICOMOS ;

Élit Mme Laura Robinson (Afrique du Sud) comme Trésorier général de l'ICOMOS ;

Élit Mme Kristal Buckley (Australie), M. Alfredo Conti (Argentine), M. Guo Zhan (Chine), M. Gideon Koren (Israël), et M. Benjamin Mouton (France) comme Vice-Présidents de l'ICOMOS ; et

Élit Mme Sofia Avgérinou-Kolonias (Grèce), M. Stefan Belishki (Bulgarie), M. Dinu Bumbaru (Canada), M. Francesco Caruso (Italie), M. Rohit Jigyasu (Inde), M. Toshiyuki Kono (Japon), M. Wilfried Lipp (Autriche), M. Philippe La Hausse de La Louvière (Ile Maurice), M. Christoph Machat (Allemagne), Mme Olga Orive (Mexique), Mme Hae-Un Rii (Corée), M. Grellan Rourke (Irlande), comme Membres du Comité exécutif.

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 7 RAPPORT SUR LE SYMPOSIUM SCIENTIFIQUE

### Résolution 17AG 2011/15

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

Prenant en compte les travaux scientifiques réalisés par l'ICOMOS, notamment les chartes internationales et les déclarations de Nara (1994), Sofia (1996), Xi'an (2005) et Québec (2008) ;

**Considérant que** le patrimoine matériel et immatériel est porteur de sens en tant que reflet des diversités culturelles et des valeurs civiles, en tant que composante sociale clé et en tant qu'élément majeur de l'identité des territoires ; que le patrimoine fait partie intégrante du processus de développement ; et que dès lors il doit être conservé à des fins de transmission, d'appropriation, et comme support d'éducation pour les générations futures ;

**Considérant que** le patrimoine joue un rôle important en faisant contrepoids au développement de masse dû à la mondialisation, et prenant en compte les défis environnementaux et sociaux, en apportant des réponses en termes de diversité et de développement durable ;

**Demande** à l'ICOMOS et à ses instances nationales et internationales de :

- a. Promouvoir, notamment à travers l'éducation, les valeurs du patrimoine auprès d'un large public, comme les populations locales ; sensibiliser également ces populations, ainsi que les collectivités publiques et les professionnels au rôle joué par le patrimoine en matière de développement ; engager ces populations à participer activement en recherchant des solutions adaptées pour valoriser le patrimoine sans altérer sa signification ;
- b. Encourager des développements territoriaux équilibrés, respectueux des paysages urbains et ruraux, qui aideront à organiser la densité du bâti et des



VI

- routes de transport selon les caractéristiques historiques, afin de favoriser la revitalisation économique et la stabilité des populations locales ; tout en préservant l'espace non bâti, et les patrimoines autochtones du sol et du sous sol ;
- c. Restaurer les «règles de l'art», qui consistent en l'utilisation des outils et des matériaux traditionnels ; souligner que le patrimoine bâti est une source inépuisable d'inspiration pour une architecture moderne et innovante, concourant à un art de vivre de qualité ;
- d. Rappeler que « Le Patrimoine architectural et paysager est une exception culturelle, et déroge à ce titre à l'application des normes et réglementations qui ne lui sont pas adaptées [...] des mesures transitoires, en l'attente de réponses spécifiques et appropriées, doivent être adoptées ». (ICOMOS-Paris 2000) ;
- e. Sensibiliser les acteurs du tourisme culturel à la fragilité des valeurs patrimoniales, dont la préservation fonde l'attractivité comme ressource pour le tourisme, l'économie et le développement des communautés
- f. Recommander que la gestion et la conservation du patrimoine ainsi que la préservation de ses valeurs culturelles soient prises en compte sur la base d'un dialogue continu avec les acteurs du développement du tourisme culturel ;
- g. Promouvoir une coopération entre les acteurs de la conservation et de la gestion du patrimoine, les professionnels du tourisme et les populations locales afin de mettre sur pied un système de développement durable contribuant à préserver les sites patrimoniaux et les destinations ;
- h. Veiller à une répartition équitable des revenus du patrimoine entre les coûts de gestion et de conservation du patrimoine, les populations locales et les entreprises du tourisme ;
- i. Faire mieux connaître le rôle structurel du patrimoine comme facteur de développement économique, de cohésion sociale, d'attractivité de certains territoires, et comme moyen de relancer la croissance et de réduire la pauvreté ;
- j. Souligner que les objectifs financiers doivent respecter ceux de la conservation ;
- k. Recueillir, approfondir et diffuser les études disponibles sur ces sujets et favoriser les échanges de bonnes pratiques ;
- l. Recommander que la mise en valeur du patrimoine soit placée au cœur des stratégies de développement territorial, et
- m. Renforcer la coopération avec les institutions nationales et internationales conduisant des travaux sur le patrimoine et le développement, notamment pour l'élaboration du programme de tourisme du patrimoine mondial avec l'UNESCO.

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 8-2 MEMBRES D'HONNEUR

### Résolution 17AG 2011/16

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, confère le titre de Membre d'Honneur à :

- M. Joan Bassegoda Nonell (Espagne)
- M. Carlos Flores Marini (Mexique)
- M. Álvaro Gómez-Ferrer Bayo (Espagne)
- M. Ove Hidemark (Suède)
- M. James Kerr (Australie)
- M. Masaru Maeno (Japon)
- M. Nikolaos Moutsopoulos (Grèce)
- M. Henrique Oswaldo de Andrade (Brésil)
- M. Paul Philippot (Belgique)
- M. Mario Federico Roggero (Italie)
- M. Gábor Winkler (Hongrie)

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 8-3 PROGRAMME ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012-2014

### Résolution 17AG 2011/17

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, **Considérant** l'obligation statutaire de l'Assemblée générale d'adopter un programme et des orientations budgétaires, et sachant que l'Assemblée générale se réunit tous les trois ans mais que la situation financière de l'ICOMOS fait l'objet d'un audit annuel ;

**Rappelant** la décision du Comité consultatif d'octobre 2010 à Dublin de mettre en avant une proposition visant à établir des lignes directrices pour un programme et un budget ;

**Adopte** le projet de plan de travail 2012-2014 et demande que le groupe de travail prépare un projet final devant être soumis pour approbation à la première réunion du Comité exécutif en 2012 ;

Objectifs et stratégies du plan de travail :

### 1. ICOMOS : Des liens et des possibilités d'adhésion plus larges et actifs

**Objectif** : Développer notre base de membres et y lier les autorités publiques, les institutions et les particuliers

**Stratégies** :

- Encourager les étudiants qui travaillent à une spécialisation dans la conservation ;
- Développer un programme de prise de conscience pour la conservation du patrimoine à destination des écoles ;
- Développer et promouvoir le rôle consultatif de l'ICOMOS dans les programmes gouvernementaux à tous niveaux (nationaux, étatiques, provinciaux, locaux, et ONGs) ;
- Etablir des programmes de renforcement des capacités pour les autorités publiques ;
- Recruter activement et étendre plus largement la typologie des membres, d'un point de vue géographique et selon les domaines de compétences ;



- Développer des partenariats formels de tutorat pour soutenir un programme de recrutement fondé sur le partage de l'expertise.

## 2. ICOMOS : partager la recherche et les connaissances par l'entremise de partenariats passionnants et solides

### Objectif :

Utiliser la connaissance de nos membres et de nos institutions partenaires pour développer une plate forme de connaissance et d'expertise du patrimoine culturel par le biais de la recherche et de projets, et la création de structures participatives qui permettent à tous les membres de contribuer, et de rendre accessible leur savoir à travers les publications, les systèmes d'information et la formation.

### Stratégies :

- Établir des protocoles de collaboration avec d'autres organisations de pointe dans la conservation ou le patrimoine culturel (par exemple ICCROM, ICOM, IUCN, ICA, « Bouclier bleu », IFLA, UIA, universités, etc.) pour développer les recherches en cours et d'autres programmes ;
- Proposer un soutien pour un programme de publication actif de l'ICOMOS qui inclurait entre autres une méthodologie large et un financement ;
- Assurer que tous les articles soient relus par les pairs de manière anonyme en accord avec la méthodologie pour le programme scientifique existant ;
- Encourager la mise en place de groupes de traduction pour diffuser l'information à un public le plus large possible ;
- Développer un groupe d'expertise pour gérer les relectures par les pairs ;
- Rechercher des partenaires de publication et des sponsors pour renforcer les programmes de publication.

## 3. ICOMOS : chefs de file dans la conservation du patrimoine culturel

### Objectif :

Réaffirmer le rôle de l'ICOMOS comme premier avocat pour la conservation du patrimoine culturel dans le monde.

### Stratégies :

- Continuer et renforcer notre rôle en proposant des conseils impartiaux et objectifs et de manière ponctuelle au Comité du patrimoine mondial ;
- Être plus proactif que réactif dans la mise en œuvre de conseils d'experts ;
- Encourager et renforcer la capacité de l'ICOMOS à fournir des conseils relatifs à tous les sites du patrimoine culturels sujets à des catastrophes, des propositions de développement etc. ;
- Simplifier les procédures de l'ICOMOS pour la mise en œuvre de conseils relatifs aux questions de patrimoine mondial et assurer une plus grande transparence. ;

## 4. ICOMOS : un réseau d'expertise technique compétent au profit de la société

### Objectif :

Souligner la capacité du réseau entier de l'ICOMOS à fournir des évaluations et une assistance technique, à

identifier les tendances du patrimoine et à fournir les évaluations techniques et une coopération efficace, à utiliser une connaissance et une expertise du patrimoine culturel au profit de la société.

### Stratégies :

- Encourager le développement de comités scientifiques nationaux via l'utilisation et le développement de l'expertise des membres de l'ICOMOS en accord avec les principes de Dubrovnik et la Valette.
- Encourager la participation la plus large possible des membres de l'ICOMOS à tous les projets et programmes actuels de l'ICOMOS, incluant ceux du comité scientifique ;
- Encourager une approche interdisciplinaire et collaborative ;
- S'appuyer sur la base de données Gilles Nourissier pour développer un programme actif pour les évaluations techniques et les missions, qui s'appuieraient sur l'expertise des spécialistes de l'ICOMOS dans le sens large du terme.

## 5. ICOMOS : réaliser tout le potentiel de l'organisation

### Objectif :

Développer une meilleure capacité organisationnelle et institutionnelle de l'ICOMOS.

### Stratégies :

- Besoin d'établir une gouvernance effective en définissant mieux les rôles permettant une plus grande clarté dans l'opérationnel ;
- Engager les membres à soutenir de manière plus efficace la « raison d'être » de l'ICOMOS ;
- Besoin de mettre en place un débat solide sur les statuts et d'en proposer une nouvelle version ;
- Les comités nationaux devraient avoir une structure formelle pour les aider à travailler efficacement et de manière concordante avec l'organisation internationale.

**Demande** que le Comité exécutif formule et approuve un budget annuel équilibré avant chaque année financière, et suive régulièrement les finances et les activités de l'ICOMOS afin d'ajuster les activités quand cela est nécessaire, en accord avec le budget ;

**Considère** que les revenus des sources passées doivent être maintenus, et si possible augmentés, et que de nouvelles sources de revenus doivent être sollicitées, pour que des services aux partenaires d'une part dans la communauté des membres de l'ICOMOS, et d'autre part dans la communauté internationale du patrimoine au sens large, soient rendus en accord avec le programme établi par l'Assemblée générale ;

**Décide** qu'un audit financier annuel doit être réalisé par un auditeur externe et que le Comité exécutif doit l'examiner et l'approuver.



## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 8-4 COTISATIONS POUR 2012-2014

### Résolution 17AG 2011/18

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

Considérant l'importance de la participation des membres de l'ICOMOS à la santé financière et à la stabilité de l'ICOMOS ;

VIII

**Reconnaissant que** les cotisations sont une source majeure de financement pour l'ICOMOS ;

**Reconnaissant que** les Comités nationaux contribuent au financement de l'ICOMOS International à concurrence d'un montant qui est déterminé par le nombre de membres et par la catégorie de cotisation à laquelle ressortit leur pays ;

**Reconnaissant que** la catégorie à laquelle chaque pays appartient est déterminée par le classement de chaque Etat membre établi par la Banque Mondiale ;

**Tenant compte du fait que** les cotisations des membres institutionnels sont dues par toutes les institutions quel que soit leur statut légal ;

**Reconnaissant que** les membres âgés de moins de 31 ans sont autorisés à contribuer à hauteur de 50 % du montant fixé pour un membre individuel ;

**Reconnaissant que** les Comités nationaux dans la catégorie de €40 bénéficient d'un escompte pour toute adhésion supérieure à 200 membres individuels, par étape et en plafonnant à 400 membres ;

**Rappelant** les décisions du Comité exécutif 2011/03 7-1-4 prises après consultation du Comité consultatif ;

**Recommande** que le Comité exécutif finalise de façon détaillée et mette en œuvre les options suivantes :

- Que la catégorie de €10 (dix euros) soit supprimée et que les Comités nationaux actuellement dans cette catégorie soient inclus dans la catégorie €20 (vingt euros) ;
- Que tout pays soit mis dans une catégorie en accord avec l'index de la Banque mondiale et que les pays des deux premières catégories soient mis dans la catégorie de l'ICOMOS de €20 ;
- Que les Comités nationaux comptant plus de 500 membres bénéficient d'incitations financières favorisant l'augmentation du nombre de membres.

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 8-5 DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DANS LE CADRE DES BUDGETS ANNUELS

### Résolution 17AG 2011/19

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS délègue au Comité exécutif le soin d'approfondir l'élaboration

du programme et des orientations budgétaires pour 2012-2014 afin d'aboutir à des programmes de travail dans le cadre des budgets annuels.

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 8-6 LES ALERTES PATRIMONIALES (RÉSOLUTIONS SUR DES SITES)

### Résolution 17AG 2011/20 – La cathédrale d'Ani et l'église d'Amenaprkich

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

Considérant la résolution n°26 adoptée par la XV<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Xi'an, 2005) sur le patrimoine transfrontalier et étant donné le partenariat officiel entre l'UNESCO et le World Monuments Fund (WMF) ;

**Considérant** l'importance de la transmission du patrimoine dans sa pleine authenticité et intégrité pour les générations futures et tenant compte du fait qu'il présente des facettes diverses et multiples et qu'il est nécessaire que le patrimoine soit reconnu comme une valeur commune ;

**Reconnaissant** la nécessité de la conservation des villes historiques et de l'expression matérielle de la diversité culturelle des différentes sociétés humaines qu'elles représentent ;

**Considérant** le fait que la majorité d'entre elles sont menacées de dégradation et illustrent souvent la nature irréversible de certaines destructions ;

**Reconnaissant** la grande valeur d'Ani, capitale du royaume Arménien des Bagratides durant le Moyen Age, en raison de sa valeur d'exemple exceptionnel d'urbanisme médiéval, et considérant la nature multiculturelle de la ville qui célèbre son 1050<sup>ème</sup> anniversaire cette année ;

**Considérant** la nécessité et l'urgence des mesures de protection et de conservation pour le patrimoine remarquable d'Ani ainsi que pour la consolidation et la restauration de la cathédrale d'Ani et de l'église d'Amenaprkich ;

**Notant que** la mise en œuvre de ces mesures a été confirmée par un accord entre les autorités turques et le WMF ;

**En vue de** soutenir la haute qualité et l'efficacité des restaurations par l'engagement de professionnels spécialisés dans la restauration, y compris des spécialistes internationaux de l'architecture arménienne médiévale, afin d'offrir l'opportunité d'un exemple de bonne pratique de la conservation sur un patrimoine transnational ;

**Décide** de demander au Président de l'ICOMOS d'initier, avec le ministère de la culture et du tourisme en Turquie, l'établissement d'un groupe de



spécialistes internationaux, en coopération avec les Comités nationaux d'ICOMOS Arménie et d'ICOMOS Turquie ainsi qu'avec les Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS concernés par cette matière, le WMF et les autres organisations internationales, en vue de :

- a. Promouvoir, au travers de ce groupe de spécialistes, l'engagement de professionnels de la conservation et de la restauration, issus de tous les Comités nationaux et internationaux concernés, y compris le Comité national de l'Arménie et le Comité national de Turquie, dans la restauration de la cathédrale d'Ani et de l'église d'Amenaprkich (Anatolie orientale / Turquie) ; et de
- b. Rendre disponible les résultats et enseignements de cette coopération internationale et de citer cette action comme un exemple d'opportunité saisie pour promouvoir la compréhension mutuelle au travers d'initiatives de coopération dans le domaine de la préservation et de la conservation du patrimoine.

### Résolution 17AG 2011/21

#### La Vue du Mont Fuji

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Considérant** l'importance de la conservation des paysages historiques urbains et de leur perspectives comme éléments nécessaires dans l'interprétation du patrimoine urbain ;

**Rappelant que** la 36<sup>e</sup> conférence générale de l'UNESCO a récemment adopté la Recommandation sur les paysages historiques urbains ;

**Prenant connaissance** qu'un projet de développement d'un gratte-ciel (building de 45 étages à usage résidentiel d'approximativement 160m de haut) à Shinjuku, Tokyo risque de bloquer sérieusement la vue la plus importante du Mont Fuji depuis l'un des quelques points de vue importants subsistants, appelé Fujimizaka à Tokyo ;

**Demande** que le Président de l'ICOMOS, en coopération avec ICOMOS Japon et les Comités scientifiques internationaux concernés, prenne contact avec le promoteur et les autorités responsables à Tokyo, pour conseiller la réévaluation du projet en regard de l'importance de maintenir la vue du Mont Fuji et de soutenir l'élaboration de lignes directrices pour protéger les dernières vues subsistantes du Mont Fuji ;

**Demande** également aux Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS d'engager des campagnes de sensibilisation pour protéger les sites de point de vues du patrimoine et les vues principales des perspectives du patrimoine conformément à la récente recommandation de l'UNESCO sur les Paysages urbains historiques.

### Résolution 17AG 2011/22 - Protection du patrimoine culturel en lien avec l'exploration et l'exploitation des mines : Roşia Montană

*I. Protection du patrimoine culturel en lien avec l'exploration et l'exploitation des mines*

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Considérant** l'important patrimoine culturel archéologique, bâti, technologique, paysager et immatériel résultant des activités minières dans l'histoire des sociétés humaines anciennes ou modernes, et sa reconnaissance par les inventaires de patrimoine industriel ou par la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives ;

**Considérant** les pressions croissantes des activités d'exploration et d'exploitation minière sur le patrimoine culturel et les préoccupations qui en découlent dans la société civile et dans les institutions et organisations spécialisées et les autorités responsables de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;

**Consciente** des efforts de l'UNESCO et du Conseil international des Mines et Métaux (ICMM) sur la prise en compte du patrimoine culturel, en particulier celui des peuples autochtones et locaux, et des sites naturels dans le cadre de la planification et des activités minières ;

**Demande** au Comité exécutif d'établir une coopération avec le ICMM afin d'élaborer des principes de bonne pratique qui incluront une gamme complète de données du patrimoine culturel sur les activités d'exploration et d'exploitation minière, et d'offrir la collaboration de l'ICOMOS à cette fin.

*II. Concernant un site particulier affecté par l'activité minière (Roşia Montană / Alburnus Maior - Roumanie)*

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** la résolution n°20 de la XIII<sup>e</sup> Assemblée générale (Madrid, 2002) ; la résolution n°1b de la XIV<sup>e</sup> Assemblée générale extraordinaire (Victoria Falls, 2003) ; la résolution de la Conférence de l'ICOMOS, tenue à Pécs, en Hongrie, 22-27 Mai 2004 ; la déclaration de l'ICAHM sur le concept minier de Roşia Montana, dans le cadre de la Conférence de l'Association européenne des archéologues le 9 septembre 2004 à Lyon, France ; la résolution n°8 de la XV<sup>e</sup> Assemblée générale (Xi'an, 2005) ; la résolution n°4 de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale (Québec, 2008) ; et toutes les actions entreprises par l'ICOMOS et son Comité National roumain pour apporter une résolution à ce conflit et la reconnaissance internationale de ce paysage archéologique et culturel exceptionnel qui témoigne d'activités minières historiques ;

**Considérant** toutes les déclarations publiées préalablement par des institutions et des organismes officiels, scientifiques et professionnels, ainsi que par plusieurs ONGs et communautés religieuses ; et aussi les nouveaux développements dans les mesures administratives tout comme dans les acti-



vités de démolition à grande échelle sur le site de la société minière ;

**Notant** les informations reçues récemment sur des situations similaires dans d'autres sites miniers de la région qui menacent le patrimoine archéologique, architectural et historique du paysage culturel des Monts Apuseni ;

X

**Affirmant** l'importance de Roşia Montană – Alburnus Maior, un paysage culturel qui a évolué au cours de deux mille ans, depuis les vestiges uniques du système souterrain d'exploitation minière romaine, en passant par le Moyen Age, la Renaissance et jusqu'à l'époque moderne, conjointement avec la ville minière traditionnelle, héritée de l'époque des Habsbourg ;

**Réitère** sa plus vive préoccupation concernant les opérations minières prévues qui menacent Roşia Montană et ses environs ; et reconnaissant la nécessité de lancer des mesures d'urgence pour la récupération, la conservation et la restauration des éléments du patrimoine de Roşia Montană ;

**Rappelant que** le 27 Novembre 2011, le Comité consultatif de l'ICOMOS a invité le Président de l'ICOMOS, avec le Comité national roumain, à poursuivre leurs efforts pour développer un processus par lequel l'ICOMOS peut utiliser l'expertise de ses membres pour faire face à cette question extrêmement sensible ;

**Demande** à toutes les autorités en charge de la gestion, la protection et la conservation du patrimoine de la Roumanie à renforcer leur engagement et assurer que la priorité est donnée à la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et en conséquence à mettre en œuvre les politiques et les meilleures pratiques.

### Résolution 17AG 2011/23 – La Halle Freyssinet

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**  
**Considérant** qu'une menace actuelle pèse sur la Halle Freyssinet, site exceptionnel parisien situé derrière la Bibliothèque François Mitterrand (BNF), en grand danger de destruction partielle ;

**Tenant compte** qu'Eugène Freyssinet (1879-1962) était un ingénieur novateur pionnier de la construction de structures en béton précontraint et post-tension du début du XX<sup>e</sup> siècle ;

**Reconnaissant que** les Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS pour le Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle et l'Analyse et restauration des structures soulignent l'importance de La Halle Freyssinet comme étant une structure en béton unique et significative qui préfigure l'avènement des innovations dans le domaine de la construction au niveau international au XX<sup>e</sup> siècle ;

**Recommande vivement** aux autorités françaises que le bâtiment et tout l'espace intérieur de 18 000 m<sup>2</sup> soient intégralement préservés ;

**Invite** le Comité exécutif de l'ICOMOS à contacter les autorités compétentes afin de plaider en faveur de sa protection complète actuelle et future et à offrir la collaboration de l'ICOMOS pour atteindre cet objectif.

### Résolution 17AG 2011/24 - Patrimoine de l'architecture russe d'Avant-garde La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Prenant en considération** la dégradation continue de monuments mondialement connus de l'architecture russe d'Avant-garde ;

**Soutenant** les efforts des organisations internationales, notamment l'ICOMOS, DOCOMOMO, UIA et WMF dans les années précédentes, pour empêcher la destruction en cours de cette ressource précieuse du patrimoine ;

**Rappelant** la « Déclaration de Moscou sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle et le patrimoine mondial », signée par l'ICOMOS, DOCOMOMO et l'UIA en 2006 ;

**Appelle** les autorités russes à prendre des mesures urgentes pour la préservation et la restauration des monuments célèbres de l'architecture russe d'Avant-garde, y compris la maison Melnikov, le club Roussakov et le bâtiment du Narkomfin de Ginzbourg afin d'éviter leur dégradation et leur destruction.

### ORDRE DU JOUR 17AG POINT 8-7 AUTRES RÉOLUTIONS SUR DES QUESTIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE

#### Résolution 17AG 2011/25 - Développement d'un protocole d'intervention pour la protection du patrimoine en danger

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**  
**Ayant pris note que,** face aux sérieuses pressions causées par le développement industriel et commercial dans le monde, l'ICOMOS réaffirme sa responsabilité de protection du patrimoine culturel de toutes les cultures, et se reconnaît un rôle majeur dans la prise en compte, l'évaluation de la signification et de l'état de conservation des monuments, ainsi que dans la proposition de solutions stratégiques véritables pour leur préservation et leur gestion ;

**Insistant** sur l'importance de l'ICOMOS à s'exprimer publiquement d'une seule voix de manière à maintenir l'autorité et la crédibilité de l'organisation ;

**Reconnaissant que** les Comités nationaux de l'ICOMOS ont souvent une information plus détaillée et mieux mise à jour des réalités du terrain et donc possèdent des points de vue importants devant être pris en compte dans les processus proposés ;

**Décide de :**

- a. Développer un protocole permanent pour l'ICOMOS, tirant des leçons du passé et pouvant être appliqué à d'importantes préoccupations de développement, susceptibles d'apparaître à l'avenir à une échelle globale ;
- b. Utiliser largement l'expérience acquise sur le développement et ses impacts sur le patrimoine et la large expertise globale multidisciplinaire de l'ICOMOS pour développer une base capable de répondre aux effets du développement pouvant avoir des impacts sur le patrimoine culturel ;
- c. Prendre en compte tous les niveaux d'expertise de l'ICOMOS, incluant les instances exécutives, les Comités nationaux, et les Comités scientifiques internationaux, mais aussi les préoccupations des professionnels locaux et des autres acteurs ;
- d. Coopérer étroitement dans de tels cas avec les Comités nationaux concernés, et sur la base du consensus, considérer qu'ils sont des éléments clés dans l'initiative, la programmation, l'organisation, l'application et le suivi au regard des enjeux locaux ;
- e. Formuler une recommandation de l'ICOMOS sur des programmes d'actions appropriés et réalisables, qui procurera la meilleure protection et conservation possible des ressources du patrimoine culturel en question dans ces circonstances.

**Résolution 17AG 2011/26 - Protection des institutions et des systèmes de gestion du patrimoine culturel dans le cadre de la crise économique actuelle**  
**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Consciente** des pressions majeures que subissent les gouvernements et les sociétés dans le contexte de la crise économique globale actuelle et des investissements de plusieurs gouvernements pour la conservation et la mise en valeur des sites patrimoniaux dans leurs stratégies de relance ;

**Demande** aux gouvernements, notamment ceux qui participent et contribuent à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, de maintenir leurs engagements et de préserver l'intégrité de leurs institutions et équipes professionnelles ainsi que des grands projets ou programmes de conservation du patrimoine dans la mise en œuvre de leurs objectifs et stratégies pour résoudre la crise financière sur leur territoire ;

**Demande** également à tous les organes responsables ou susceptibles de prendre des décisions importantes, pour que soient maintenus les programmes de coopération internationale ou d'assistance dans le domaine de la conservation des sites, des bâtiments et des paysages patrimoniaux ;

**Considère** l'importance de voir que tout projet visant à renforcer le rôle du patrimoine culturel, à contribuer au développement économique et touristique bénéficiant d'une dotation adéquate en personnel compétent

et **regrette** que, avec l'application de la législation, ces projets seraient menacés de retard, d'interruption ou même d'arrêt ;

**Demande** en plus aux gouvernements touchés par les difficultés financières (comme la Grèce) d'explorer la possibilité d'employer le patrimoine culturel comme une force majeure pour limiter les effets de la crise économique et offre la collaboration des Comités nationaux et internationaux de l'ICOMOS pour aider à de telles explorations.

**Résolution 17AG 2011/27 – S'assurer que la culture et le patrimoine culturel soient reconnus comme vecteurs du développement durable**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Considérant** que l'intégration des principes du développement durable et ses trois «piliers» – environnemental, économique, sociétal – dans les politiques, les programmes de planification générale et les lois d'un nombre croissant d'états, de régions et de villes permet d'envisager un meilleur équilibre entre conservation et développement ainsi qu'une réduction ou une prévention des risques associés à des pratiques insoutenables d'utilisation du territoire ou d'exploitation des ressources ;

**Notant** que, par nature, le patrimoine culturel et sa conservation incarnent ces principes et les savoir-faire traditionnels témoignant ainsi de la capacité des sociétés humaines à se développer en harmonie avec leur environnement et que, malgré l'article 5 de la Convention du patrimoine mondial, la culture et le patrimoine culturel ne sont encore qu'exceptionnellement reconnus et traités comme composantes du développement durable ;

**Considérant** que cette lacune regrettable s'est souvent traduite par des dommages ou pertes de bâtiments historiques ou des dommages aux paysages patrimoniaux causés par l'application insensible de normes pour contrôler la consommation d'énergie ou la mise en œuvre d'autres politiques au nom du développement durable sans l'apport d'expertise en patrimoine culturel et sa conservation ;

**Reconnaissant** les initiatives importantes au niveau local, régional, national et international pour relier biodiversité, diversité culturelle, patrimoine culturel, savoir-faire traditionnel et développement durable, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, et les échanges constructifs à l'occasion du Symposium scientifique sur le Patrimoine, moteur de développement ;

**Considère** que la culture et le patrimoine culturel, sa conservation et son enrichissement, devraient être reconnus comme un véhicule majeur du développement durable – son « 4<sup>e</sup> pilier » – au prochain Sommet de la Terre en 2012 à Rio de Janeiro ;



**Demande** au Comité exécutif d'offrir la pleine collaboration de l'ICOMOS à l'UNESCO et aux autres organisations intergouvernementales, internationales et nationales pour mettre cette reconnaissance en œuvre par des politiques, des lois, des normes ou des programmes qui respectent le patrimoine et ses valeurs culturelles.

### **Résolution 17AG 2011/28 - 40<sup>e</sup> Anniversaire de la Convention du Patrimoine mondial**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Considérant** le 40<sup>e</sup> anniversaire en 2012 de la Convention du Patrimoine mondial, un instrument primordial de coopération nationale et internationale au service de la protection et de la mise en valeur du patrimoine à travers le monde ;

**Considérant** le rôle spécifique d'organe consultatif attribué à l'ICOMOS dans la Convention, constituant une occasion exceptionnelle pour accomplir nos objectifs scientifiques et professionnels en mettant à contribution l'ensemble du réseau des Comités nationaux et scientifiques internationaux et des membres de l'ICOMOS ;

**Reconnaissant** la valeur des efforts passés ou actuels réalisés par des Comités nationaux pour soutenir l'ICOMOS dans son rôle et pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention au plan national, par exemple avec des mécanismes de suivi préventif tel que souligné à la résolution 27 de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale (Québec, 2008) ;

**Adresse** aux États parties, au Comité du patrimoine mondial et à l'UNESCO à l'occasion de ce 40<sup>e</sup> anniversaire ses plus chaleureuses félicitations pour les progrès accomplis et son entière collaboration pour la réalisation les objectifs de la Convention face aux défis à venir ;

**Demande** au Comité exécutif de donner au patrimoine mondial une position privilégiée dans le plan d'action triennal et d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du Comité consultatif en 2012, une discussion sur les enjeux actuels et futurs des activités de l'ICOMOS sur le patrimoine mondial à l'occasion de ce 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention.

### **Résolution 17AG 2011/29 – Un programme ICOMOS sur le « Patrimoine mondial pour la paix »**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Ayant pris note** que le Symposium d'échange international sur le patrimoine mondial, organisé conjointement par le Comité scientifique international sur les itinéraires culturels (CIIC) et ICOMOS Japon, le 1 Novembre 2009 à Ise, Japon, a étudié et discuté les contributions futures du patrimoine mondial dans la construction et le maintien de la paix dans le monde, et a conclu que la transmission du patrimoine culturel et naturel mondial aux générations futures est

essentielle pour le progrès spirituel et le bien-être de l'humanité ;

**Constatant** que les initiatives prises dans le cadre du patrimoine mondial constituent une occasion d'encourager la coopération transfrontalière et la compréhension entre les nations et les peuples, et contribue de ce fait au maintien de la paix dans le Monde, et que certains types de patrimoine, tels que les itinéraires culturels, et les sites patrimoniaux transnationaux et transfrontaliers permettent de contribuer grandement aux échanges culturels et à la construction en commun d'une expertise sur le patrimoine ;

**Encourage**, en collaboration avec les Comités nationaux de l'ICOMOS et les autorités gouvernementales compétentes, le développement de mécanismes de bonnes pratiques afin de partager et d'échanger des initiatives en matière de conservation et de transmission, en vue d'assurer une gestion holistique et intégrée, ainsi qu'un suivi transnational du patrimoine ;

**Encourage** également les comités nationaux et les Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS à mieux cerner les occasions fournies par le patrimoine culturel dans les processus de construction de la paix et à encourager les initiatives utilisant ce potentiel ;

**Demande** que le Comité exécutif, en collaboration avec le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine partagé, crée un groupe de travail international pour explorer les potentialités de la coopération transnationale en matière de préservation du patrimoine partagé, qui peut contribuer à la poursuite de la paix dans le monde ;

**Demande** également que ce groupe de travail international explore les possibilités offertes par le tourisme responsable pour renforcer la compréhension du patrimoine transnational et transfrontalier et pour développer des moyens pour disséminer des modèles de bonnes pratiques qui bénéficieraient aux communautés locales en réduisant les sources de conflits.

### **Résolution 17AG 2011/30 - Notre dignité commune : la gestion du patrimoine fondée sur les droits de l'homme**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Rappelant** que les droits de l'homme ont déjà été reconnus comme une dimension essentielle dans toutes les activités de l'UNESCO (Acte constitutif de l'UNESCO) ainsi que par l'ICOMOS dans la Déclaration de Stockholm de 1998 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

**Notant** la forte coopération entre l'ICOMOS et des organisations telles que la Coalition Internationale des Sites de Conscience, et réaffirmant l'engagement commun des membres de l'ICOMOS en faveur des droits de l'homme ;



**Constatant que** la négligence des droits de l'homme peut affecter négativement les engagements nationaux et internationaux en faveur des objectifs universellement adoptés pour le développement humain, étant convaincue que la connaissance accrue et l'utilisation des approches de la gestion du patrimoine fondée sur les droits de l'homme peut contribuer à la résolution plus calme et plus constructive des conflits potentiels ;

**Reconnaissant** les contributions positives de la Convention du patrimoine mondial dans la construction de la compréhension internationale de la diversité culturelle et naturelle, l'ICOMOS est conscient de cas où les droits des individus et des communautés associés à/ou vivant au sein de biens du patrimoine mondial ont été négligés ;

**Reconnaît que** l'intégration des préoccupations des droits de l'homme est essentielle au processus d'identification et de conservation du patrimoine, et considère que la mise en œuvre d'initiatives de conservation du patrimoine doit être soutenue par des approches fondées sur les droits de l'homme comme un « label de durabilité » pour toutes les phases de ces activités ;

**Prie** le Comité exécutif de l'ICOMOS de développer l'initiative « Notre dignité commune » comme une activité clé dans le Plan d'action triennal de l'ICOMOS 2012-14.

### **Résolution 17AG 2011/31 - Lutte contre le trafic illicite des biens culturels**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Rappelant** la Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et ses deux protocoles additionnels de 1956 et de 1999, la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (Rome, 1995), et la liste, établie par INTERPOL, l'UNESCO et l'ICOM, des actions à mener pour lutter contre l'augmentation des ventes illicites de biens culturels sur internet (7 et 8 mars 2006) ;

**Considérant que** le trafic illicite des biens culturels est en augmentation, et considérant que c'est maintenant le 3<sup>e</sup> crime le plus courant après le trafic de drogue et d'armes, et fait partie intégrante du crime organisé ;

**Exprime** sa profonde préoccupation de voir que les fouilles illégales, les vols d'artefacts et le trafic illicite des biens culturels se produisent couramment après les catastrophes causées par l'homme ou la nature ;

**Réaffirme** sa forte préoccupation concernant le nombre croissant de sites pillés et le fait que de plus en plus d'objets volés sont vendus par l'intermédiaire du commerce électronique ;

**Demande** au Comité exécutif de veiller à la disponibilité de l'ICOMOS pour coopérer avec tous les partenaires impliqués et pratiquer l'échange d'informations afin de préparer une approche pour faire face à ce problème sérieux qui s'aggrave avec la crise économique.

### **Résolution 17AG 2011/32 – Les valeurs fondamentales des monuments et des sites**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**A décidé** de soumettre le projet de résolution sur les valeurs fondamentales des monuments et sites, proposé par l'ICOMOS Autriche, Bosnie-Herzégovine, Croatie, République tchèque, Hongrie, Allemagne, Macédoine, Roumanie, Serbie et la Suisse, au Comité exécutif pour les délibérations et l'adoption ;

**Prie** le Comité exécutif de rendre la résolution adoptée à ce sujet accessible à tous les membres de l'ICOMOS.

### **Résolution 17AG 2011/33- Protection des bâtiments, lieux et sites patrimoniaux sous statut diplomatique ou administration internationale**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Considérant** qu'à travers le monde, des bâtiments ou des sites patrimoniaux sont administrés dans le cadre de conventions ou de mandats internationaux et que leur statut extraterritorial pourrait les soustraire aux lois nationales en vigueur sur le territoire où ils se situent ;

**Notant que** cela est le cas en particulier des missions diplomatiques et des ambassades ou des territoires gérés sous mandat des Nations Unies ou d'autres organisations intergouvernementales, incluant certains bâtiments emblématiques tels que le Secrétariat de l'ONU à New York ou le siège de l'UNESCO à Paris ;

**Considérant** la mission et les objectifs statutaires de l'ICOMOS et la tenue de sa XVII<sup>e</sup> Assemblée générale au siège de l'UNESCO, édifice et site emblématique du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ;

**Encourage** les Comités nationaux et scientifiques internationaux à entreprendre des discussions et prendre des initiatives en faveur de la protection des ambassades, des missions diplomatiques et d'autres ensembles extraterritoriaux qui devraient être sauvegardés pour leur valeur emblématique ;

**Affirme** la disponibilité de l'ICOMOS à collaborer avec les agences pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et les autres parties concernées pour les assister dans la planification et la réalisation des programmes de rénovation et de conservation des installations, sièges, ambassades, missions diplomatiques ou autres ensembles extraterritoriaux.



### Résolution 17AG 2011/34 - Bonnes pratiques pour des itinéraires culturels

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

Rappelant la résolution de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale, tenue à Québec en 2008, approuvant la Charte de l'ICOMOS sur les itinéraires culturels, qui présente très clairement les différents concepts en matière de définitions, d'indicateurs, de types, d'identification, d'intégrité, d'authenticité, de méthodologie, de recherche, de protection, d'évaluation, de préservation, de conservation, de gestion, de participation et de coopération internationale concernant les itinéraires culturels ;

**Considérant que** les pratiques de plusieurs pays, principalement en matière d'identification, de protection et de gestion des itinéraires culturels ou de leurs éléments et leurs ramifications tireraient un avantage du renforcement des capacités et d'une meilleure communication des normes internationales en vigueur ;

**Considérant que** des lacunes peuvent aussi être identifiées dans le contexte de certaines routes culturelles internationalement reconnues, y compris parmi celles inscrites au patrimoine mondial par l'UNESCO ;

**Décide** de diffuser et de renforcer la connaissance et l'utilisation de la Charte de l'ICOMOS sur les itinéraires culturels reconnue comme texte de référence à tous les niveaux, y compris pour les activités de formation, et prie le Conseil scientifique et le Comité consultatif d'élaborer des stratégies pour améliorer sa diffusion et sa mise en œuvre.

### Résolution 17AG 2011/35 - La sauvegarde et la mise en valeur des sites, des édifices et des paysages sacrés

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Considérant** la place majeure qu'occupent les sites, les édifices et les paysages sacrés y compris les routes de pèlerinage et les objets, archives ou traditions et rituels qui s'y rattachent dans le patrimoine culturel, historique et artistique au niveau local, national ou international ;

**Reconnaissant** la diversité et la complexité particulière des enjeux socioculturels, techniques, légaux ou financiers propres à la protection, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine culturel ainsi que les menaces particulières qui l'affecte dans le monde actuel et les efforts de nombreux gouvernements ou organisations internationales (UNESCO, ICCROM, OMC, Conseil de l'Europe) à leur égard ;

**Rappelant** les travaux de plusieurs Comités nationaux et les résolutions sur le patrimoine religieux proposées et adoptées par les XIV<sup>ème</sup>, XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>e</sup> Assemblées générales de l'ICOMOS ;

**Se félicitant** de la création d'un groupe de travail de l'ICOMOS en vue de former un Comité international sur les questions du patrimoine religieux / sacré / spirituel

et la décision donnée par le Conseil scientifique à cet égard ;

**Encourage** le groupe de travail à établir une coopération avec les Comités scientifiques internationaux sur les itinéraires culturels (CIIC), les paysages culturels (ISACL) et le patrimoine culturel immatériel (ICIH).

### Résolution 17AG 2011/36 - La conservation des monuments commémoratifs et des sites patrimoniaux de conflits armés

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Considérant** l'impact qu'ont eu les nombreux conflits du XX<sup>e</sup> siècle sur la société et le fait qu'ils ont aussi encouragé la création du système moderne d'organisations et d'institutions internationales qui ont jeté les bases de la coopération internationale pour la conservation du patrimoine culturel en temps de guerre comme en temps de paix ;

**Considérant** les nombreux monuments, cimetières, paysages et autres sites commémoratifs de ces grands conflits internationaux dans toutes les régions du monde et les différents efforts mis en œuvre pour la conservation de ce patrimoine et, en général, les sites commémoratifs des conflits et de leurs victimes militaires ou civiles ;

**Souligne** l'importance de ce patrimoine de sites commémoratifs et l'offre de l'ICOMOS d'assister les autorités responsables dans leurs pratiques de conservation des monuments et leurs contributions à l'éducation et à la sensibilisation des générations actuelles et futures.

### Résolution 17AG 2011/37 - Résolution sur les lignes directrices pour le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant que** l'identification, la conservation et la présentation des sites du patrimoine de l'ère moderne et postmoderne a longtemps été un sujet de préoccupation et d'engagement pour l'ICOMOS ;

**Notant** avec satisfaction le développement du projet de texte « Approches pour la conservation du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle » (Le Document de Madrid) par le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, et sa diffusion pour commentaires et discussion, et considérant toute l'étendue du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ;

**Encourage** la large participation des Comités nationaux et scientifiques internationaux dans le développement continu de ces projets de concepts.

### Résolution 17AG 2011/38 - Économies d'énergie et développement durable

La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Considérant** la résolution n° 29 de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale (Québec, 2008) relative aux économies d'énergies et au développement durable ;



**Notant** la décision du Comité consultatif, réuni à Dublin en octobre 2010, de créer un groupe de travail en vue de la mise sur pied d'un Comité scientifique international dédié à cette problématique et suivant le premier rapport de ce groupe de travail présenté au Conseil scientifique à Paris en novembre 2011 ;

**Rappelant que** les législations adoptées récemment ainsi que les normes gouvernementales et industrielles, appelées à promouvoir l'économie d'énergie dans le bâti, omettent de reconnaître les qualités intrinsèques d'efficacité énergétique des bâtiments existants ou de leur potentiel pour une mise à niveau du système énergétique présent et omettent également de reconnaître les coûts cycliques de démolition et de remplacement, et sont donc particulièrement inadéquates aux spécificités des bâtiments existants ;

**Constatant que** l'application de ces législations et normes inadéquates entraîne de désastreuses atteintes aux qualités architecturales de nombreux bâtiments, particulièrement du point de vue esthétique et technique, et entraîne même parfois la décision de démolition complète en vue d'une reconstruction avec les matériaux et les techniques contemporains ;

**Se félicite** que le groupe de travail s'étende et tende vers la formation d'un Comité scientifique international dédié à ce sujet aussi rapidement que possible.

### Résolution 17AG 2011/39 – La reconstruction

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**  
**Rappelant** la Charte de Venise (1964), la Déclaration de Dresde sur la reconstruction (1982), le Document de Nara sur l'Authenticité (1994), la Charte de Cracovie (2000), et d'autres recommandations concernant la théorie et la pratique de reconstructions ;

**Considérant** la croissance significative à l'échelle mondiale des reconstructions de monuments et d'ensembles y compris des sites du patrimoine mondial ;

**Considérant** le mépris croissant des principes théoriques en vigueur relatifs à la justification de la reconstruction et une nouvelle tendance vers la commercialisation importante des activités de reconstruction ;

**Encourage** l'ICOMOS, considérant ce phénomène comme une urgence à traiter, à lancer un débat sur cette nouvelle et croissante tendance à la reconstruction.

### Résolution 17AG 2011/40

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**  
**A décidé** de ne pas examiner le projet de résolution sur les Inventaires et registres des sites, édifices, ensembles, paysages et d'autres lieux patrimoniaux ; le projet de résolution sur la Conservation du patrimoine culturel de l'agriculture et des pêcheries ; le projet de résolution sur la pollution visuelle des panneaux publicitaires ; le projet de résolution sur la

sauvegarde et la promotion des métiers et du savoir faire traditionnels pour le patrimoine, tous soumis par ICOMOS Canada, ainsi que le projet de résolution sur la protection et la sauvegarde du patrimoine roumain proposé par l'association Pro Patrimonio France, Protection et sauvegarde du patrimoine roumain et l'association Rencontres Patrimoine Europe Roumanie (RPER).

## ORDRE DU JOUR 17AG POINT 8-8 LES RÉSOLUTIONS SUR DES QUESTIONS D'ORGANISATION

### Résolution 17AG 2011/41 – Le Fonds international Raymond Lemaire

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**  
**Considérant que** la résolution n°29 adoptée par la XII<sup>ème</sup> Assemblée générale (Mexique, 1999) visant à la création du Fonds international Raymond Lemaire, était conçue pour recueillir des fonds en vue de la formation des jeunes professionnels du patrimoine et considérant la résolution n° 19 adoptée par la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale (Québec, 2008) ;

**Reconnaissant** que les fonds recueillis serviront à fournir des bourses d'études aux jeunes professionnels du patrimoine, leur permettant de prendre part à des cours postuniversitaires ou de stages en conservation et en restauration à travers le monde, assurant ainsi une meilleure qualification de nos membres ;

**Reconnaissant** avec gratitude que le Fonds a reçu le soutien d'éminents membres de l'ICOMOS et que la somme de 8000 Euros a été recueillie ;

**Notant que** le Fonds, approuvé par le Comité exécutif en mars 2008, a été présenté le 27 septembre 2008 au Forum des jeunes organisé dans le cadre de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale au Québec, et que l'Assemblée générale a confié la gestion du fonds au Secrétariat international de l'ICOMOS ;

**Prie instamment** le Comité exécutif de :

- a. Diffuser l'information concernant le « Fonds international Raymond Lemaire – formation des jeunes professionnels du patrimoine » à tous les membres de l'ICOMOS et de les inviter à contribuer au Fonds ;
- b. Conclure des accords de coopération avec des centres de formation en matière de conservation et de restauration dans le monde ;
- c. Établir des critères d'attribution pour les bourses d'études et de présenter un rapport sur l'utilisation du Fonds à la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale.

### Résolution 17AG 2011/42 – L'espagnol en tant que langue de travail

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**  
**Rappelant** la déclaration de Sofia, prononcée lors de la clôture de la XI<sup>e</sup> Assemblée générale (Sofia, 1996), la résolution n° 18 « Intégration de l'espagnol dans les



Assemblées générales et les réunions des Comités », adoptée par la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale (Québec, 2008) et les apports du groupe de travail n° 3 du Comité consultatif à Malte (2009) ;

**Vu** le nombre croissant de Comités nationaux ainsi que la quantité de membres des pays de langue espagnole, correspondant aux tendances de l'évolution sociale et démographique du monde ;

**Reconnaissant que** la situation décrite ci-dessus a fait de la langue espagnole l'une des trois langues les plus parlées dans l'ICOMOS ;

**Considérant** l'importance des textes scientifiques ainsi que la très grande quantité d'expertise en matière de patrimoine émanant des pays ibéro-américains ;

**Considérant que** toutes les voies possibles doivent être explorées pour résoudre des problèmes financiers ressentis ou effectifs dans des cas particuliers ;

**Décide de :**

- a. Demander au groupe de travail sur les statuts de l'ICOMOS d'étudier la faisabilité d'intégrer une proposition visant à amender les statuts de l'ICOMOS pour inclure l'espagnol comme langue de travail ;
- b. Remercier le Comité national d'Irlande pour la mise en œuvre de l'interprétation en espagnol lors de la réunion du Comité consultatif en 2010, ainsi que les efforts déployés par le Canada et la France tendant à garantir l'interprétation en espagnol lors des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> Assemblées générales ; et
- c. Reconnaître en particulier l'amélioration de l'utilisation de la langue espagnole réalisée par le personnel du Secrétariat international de l'ICOMOS à Paris.

#### **Résolution 17AG 2011/43 - Nouveau siège de l'ICOMOS à Charenton**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Exprime** sa gratitude aux autorités françaises, et en particulier au Ministre de la Culture et de la Communication pour la permanence de leur soutien depuis l'offre d'André Malraux d'accueillir le siège de l'ICOMOS à Paris ;

**Accueille chaleureusement** les nouvelles opportunités qui découleront de cette offre d'installation du nouveau siège de l'ICOMOS en partage avec la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine dans un bâtiment historique à Charenton ;

**Demande** au Comité exécutif de créer un groupe de travail en coopération avec le Comité consultatif et le Conseil scientifique, pour élaborer et mettre en œuvre les programmations de travaux et réunions futures rendues possibles par cette nouvelle installation et de créer des synergies avec la Médiathèque, et les institutions similaires dans le monde ;

#### **Résolution 17AG 2011/44 – Développement des réseaux de l'ICOMOS**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**A décidé** de renvoyer au Comité exécutif pour délibération et adoption ; le projet de résolution sur le développement du réseau de l'ICOMOS, qui contenait les propositions combinées d'ICOMOS Autriche, Allemagne, Luxembourg, Suisse ainsi que d'ICOMOS Canada ;

**Prie** le Comité exécutif de rendre la résolution adoptée à ce sujet accessible à tous les membres de l'ICOMOS.

#### **Résolution 17AG 2011/45 – Protection du nom de l'ICOMOS**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**A décidé** de ne pas examiner le projet de résolution sur la protection du nom de l'ICOMOS soumis par ICOMOS Canada.

#### **ORDRE DU JOUR 17AG POINT 9-1 INVITATION À LA XVIII<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN 2014**

#### **Résolution 17AG 2011/46**

**La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Accepte** avec plaisir l'invitation du Comité national Italien d'organiser la XVIII<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale à Florence en 2014.



# Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement

Adoptée par la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 2011

XVII

## PRÉAMBULE

Les 1 150 participants de 106 pays réunis à Paris, au siège de l'UNESCO à l'invitation d'ICOMOS France du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011 à l'occasion de la 17<sup>ème</sup> Assemblée générale du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) adoptent cette Déclaration de principes et recommandations sur les relations entre le patrimoine et le développement envisagées comme un atout pour la préservation du patrimoine, la diffusion des valeurs qu'il renferme et le développement culturel, social et économique des populations. Ces Déclaration et recommandations sont adressées aux acteurs de la conservation du patrimoine, du développement et du tourisme, en particulier aux Etats, pouvoir locaux, institutions internationales, Agences des Nations Unies et l'UNESCO en particulier, ainsi qu'aux associations de la société civile concernées.

Cette Déclaration s'inscrit dans une série d'initiatives et d'actions entreprises depuis plusieurs années par l'ICOMOS pour promouvoir un développement qui intègre dans son processus le patrimoine culturel matériel et immatériel comme composante indispensable de sa durabilité et de sa dimension humaine. Nous pouvons mentionner en particulier le colloque de l'ICOMOS de Moscou et Souzdal en Russie (1978) sur le thème des « Monuments, de l'histoire et de la culture dans les sociétés contemporaines » dont un sous thème s'intitulait « les monuments historiques comme support du développement économique et social », ce qui montre qu'il y a déjà 33 ans notre organisation a commencé à réfléchir sur les relations entre le patrimoine et le développement. Le symposium scientifique « Pas de futur sans passé » organisé à l'occasion de la VI<sup>ème</sup> assemblée générale de l'ICOMOS, en Italie et le symposium scientifique « Du bon usage du patrimoine dans le développement » organisé au Mexique en 1999 prolongeaient la réflexion sur le sujet. Les travaux et déclarations de Nara (1997), Xi'an (2005), et Québec (2008) ont contribué à nourrir le concept d' « authenticité », de « contexte » et d' « esprit du lieu » du Patrimoine. Une démarche importante a été le travail de l'ICOMOS pour l'élaboration de Chartes qui sont devenues des références internationales en particulier pour l'UNESCO et ses Etats membres. Il convient de mentionner : la Charte internationale de l'ICOMOS sur le tourisme culturel élaborée en 1977 et actualisée en 1999 ; la Charte de l'ICOMOS sur les

itinéraires culturels adoptée par l'ICOMOS en 2008 et la Charte de l'ICOMOS sur l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux également adoptée en 2008.

## Pourquoi ce thème ?

Les impacts que la mondialisation fait porter sur les sociétés se mesurent en termes d'érosion de leurs valeurs, identités et diversités culturelles, et leur patrimoine, matériel et immatériel, au sens le plus large. C'est donc sur le rapport entre développement et patrimoine qu'il faut s'interroger.

On notera la convergence de préoccupation avec le thème que l'UNESCO a choisi pour la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du Patrimoine Mondial à Kyoto en 2012 consacré au « patrimoine mondial et développement durable, le rôle des populations locales ».

L'objectif visé ici consiste d'abord à mesurer les effets de la mondialisation sur le patrimoine et les populations ; Puis à identifier les actions nécessaires non seulement à la protection du patrimoine, mais aussi à son utilisation, sa mise en valeur, sa valorisation économique, sociale, culturelle, au profit des populations locales et des visiteurs ; Et enfin à évaluer les capacités du patrimoine et les valeurs qu'il porte, à inspirer, construire, les sociétés de demain, enrayant les effets négatifs de la globalisation.

## Relever le défi

Face aux menaces de dégradation et de destruction que font peser différents aspects du développement sur le patrimoine et les valeurs qu'il contient, il faut relever le défi de préserver cet élément fragile et indispensable, de caractère non renouvelable, pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Il est désormais largement admis qu'un patrimoine dont la valeur identitaire et de mémoire historique, culturelle et sociale est préservé à travers son authenticité, son intégrité, son « esprit du lieu », constitue une composante indispensable du processus de développement.

Le défi d'intégrer le patrimoine et de lui donner une fonction dans le cadre d'un développement durable fera la démonstration qu'il est un facteur de cohésion sociale, de bien être, de créativité et d'attrac-



tivité économique et aussi de compréhension entre les peuples.

C'est à la lumière de plus de 150 communications et des débats qu'elles ont inspiré, que les participants ont pu mesurer combien le patrimoine au sens mémoriel le plus large, peut apporter de nombreuses et riches contributions, et des orientations larges et constructives, répondant aux préoccupations ainsi exprimées. Elles se trouvent rassemblées dans les principes et recommandations que l'Assemblée Générale souhaite, sous le nom de Déclaration de Paris, porter à la connaissance des Etats, et à travers eux, de la Communauté Internationale.

### **La Culture, quatrième pilier du développement durable**

Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (2002) a reconnu la diversité culturelle comme le quatrième pilier de la durabilité du développement avec l'économie, le social et l'environnement.

Par ailleurs, la définition que donne la déclaration de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle (2001) du développement à son article 3 correspond bien au rôle que nous souhaitons accorder au patrimoine compris au sens le plus large, dans le processus de développement : « le développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante ».

La Résolution 65/166 « Culture et développement » adoptée par la Conférence générale des Nations Unies en décembre 2010 sur proposition de la Directrice générale de l'UNESCO a encore renforcé cette prise de conscience du rôle éminent que joue la culture dans le développement en considérant « ... que la culture (dont le patrimoine fait partie), composante du développement humain, est un moyen d'assurer la croissance économique et l'appropriation des processus de développement... ».

## **Déclaration du Symposium**

Les participants de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale adressent la présente Déclaration aux organisations intergouvernementales, aux autorités nationales et locales ainsi qu'à toutes les institutions et à tous les spécialistes et recommandent les actions suivantes :

### **1 - PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **Contenir, repartir le développement urbain**

- Conserver les quartiers anciens, encourager leur réhabilitation ;
- Diriger et orienter les opérations de réhabilitation, de densification, en cohérence et en harmonie d'échelle parcellaire, viaires, de volume et d'altimétrie avec les caractéristiques des développements urbains successifs ; reconquérir les friches urbaines et périphériques, afin de recréer des quartiers de villes plurifonctionnelles et paysagers ; restaurer les notions de limites urbaines ;
- Encourager les développements territoriaux équilibrés afin d'en répartir harmonieusement les activités, y compris éducatives, culturelles, touristiques et de loisirs.

#### **Revitaliser bourgs et économies locales**

- Encourager la conservation sélective et la réutilisation des patrimoines bâtis des bourgs et des villages ruraux, afin d'en favoriser la revitalisation socio-économique ; densifier les cœurs d'agglomération pour contenir la dispersion anarchique des constructions ;
- Encourager le maintien des activités artisanales et agricoles traditionnelles afin de conserver les savoir-faire et assurer la stabilité des populations locales ;
- Conserver et remettre en service les patrimoines

énergétiques durables de proximité et en développer les implantations, dans un objectif de sécurité et d'économie.

#### **Économiser l'espace**

- Économiser l'espace non bâti, qui n'est pas renouvelable ; conserver les paysages ruraux, leur organisation agraire, forestière, et leurs échelles ; conserver le patrimoine végétal et aquatique, autochtone, protéger le patrimoine géologique, archéologique, les nappes souterraines et les écosystèmes ;
- Conserver les modes de communication d'échelle régionale et locale (patrimoine ferroviaire, routes, voies d'eau navigables), pour le transport des personnes, des marchandises, et les dessertes locales ; favoriser les modes de transport alternatifs ;
- Conserver le patrimoine rural, en assurer la réutilisation dans la cohérence de ses dispositions fonctionnelles ; limiter strictement le mitage et conditionner le droit à construire au respect des paysages et des modèles traditionnels d'implantation et de regroupement.

### **2 – LE RETOUR A L'ART DE BÂTIR**

#### **Conserver**

- Conserver les patrimoines bâtis, qu'ils soient urbains ou ruraux, prestigieux ou vernaculaires à condition qu'ils soient de qualité, dans toutes les richesses de leurs matériaux, leurs dispositions constructives, architecturales, et fonctionnelles les plus ori-



ginales, et d'insertion dans leurs milieu physique et socioculturel ;

- Adapter l'usage et la fonction nouvelle au patrimoine, davantage que l'inverse, et savoir réviser les prétentions des utilisateurs du patrimoine en matière de confort moderne ;
- Rappeler que : « Le Patrimoine architectural et paysager est une exception culturelle, et déroge à ce titre à l'application de normes et réglementations qui ne lui sont pas adaptées. Un moratoire doit être institué sans délai afin d'engager les travaux d'experts et de spécialistes, jusqu'à ce qu'ils débouchent sur des réponses spécifiques et appropriées, et que dans ce délai, les mesures transitoires soient adoptées ». (ICOMOS - Paris novembre 2000) ;
- Restaurer les savoir-faire traditionnels et les « règles de l'art » comme qualifications de compétences pour les travaux de restauration ;
- Adapter aux patrimoines les modes d'évaluation et d'analyse de performance dans les domaines structurels, climatiques, et de sécurité, et non l'inverse ;
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer dans des conditions normales de sécurité, le maintien de la fabrication des matériaux, l'usage des outils traditionnels pour la restauration des ouvrages leur correspondant.

### Inspirer une création innovante

- Les patrimoines bâtis traditionnels ont capitalisé un riche retour d'expériences. Ce sont des gisements universels inépuisables d'inspiration pour une architecture moderne et innovante, dans ses matériaux, ses modes constructifs, ses configurations, ses implantations, concourant à un art de vivre de qualité.

## 3 - TOURISME ET DÉVELOPPEMENT

### Le patrimoine face au défi du tourisme : quelles stratégies, quels outils ?

- Sensibiliser et former les professionnels de la préservation et les gestionnaires de sites à répondre de façon adaptée aux enjeux liés au tourisme et au développement ; sensibiliser les professionnels du tourisme, les tour-opérateurs, les hôteliers et croisiéristes à la fragilité et la valeur du patrimoine ;
- Impliquer tous les acteurs dans l'élaboration de plans de gestion pour les sites, les destinations, les territoires et centres urbains, en répondant aux questions : quel tourisme, pour qui, pour quoi ? Développer des plans de gestions qui reposent sur les valeurs mémorielles, esthétiques, historiques, culturelles et environnementales particulières à préserver, sur « l'esprit du lieu » ainsi que sur la vision à long-terme choisie par consensus entre les partenaires pour un développement durable du tourisme ;
- Développer des outils de gestion pour la collecte des données touristiques, l'évaluation du rôle du patrimoine et de sa valorisation dans le cadre du développement touristique ; évaluer le coût de la dégradation des valeurs patrimoniales et des atouts patrimoniaux ; préserver à long-terme le capital

culturel et économique ; encourager les études d'impact touristiques, patrimoniales et en matière de développement ; élaborer des programmes de formation à la gestion du tourisme responsable. Enfin, mettre en place les moyens de parvenir à une distribution équitable des revenus du tourisme patrimonial, entre les coûts de conservation et de gestion du patrimoine, les populations locales, les entreprises locales, nationales et internationales de tourisme.

### Le développement du tourisme peut-il être durable ?

- Associer et intégrer la conservation et la préservation du patrimoine au sein du développement du tourisme culturel ; préserver la ressource culturelle comme fondement et capital du développement du tourisme sur le long-terme, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) ;
- Placer l'authenticité au cœur du développement du tourisme culturel et de la croissance des stratégies d'interprétation et de communication ; favoriser une interprétation fondée sur une approche scientifique et sur des inventaires fiables, évitant les « voyages dans l'hyper-réalité » qui sont une dérive réductrice des valeurs patrimoniales ;
- Favoriser l'appropriation par les populations locales de leur patrimoine et des projets touristiques ; encourager leur autonomisation et leur participation à la conservation du patrimoine, aux processus de planification et aux prises de décision. La participation des habitants, avec leur perception propre, leurs priorités et leurs orientations est une des conditions préalables au développement du tourisme durable.

### Favoriser l'appropriation du patrimoine et du développement touristique par les populations locales

- Éduquer les jeunes, à l'école notamment, et la population en général à leurs patrimoines, aux valeurs historiques, culturelles, sociales porteuses de sens et de mémoire ;
- Utiliser les media modernes pour diffuser la connaissance du patrimoine qui fera naître une fierté et un souhait de contribuer à sa protection et mise en valeur ;
- Encourager l'engagement des populations en tant qu'acteurs dans les domaines du patrimoine et du tourisme culturel et développer la créativité, l'épanouissement et l'esprit d'entreprise ;
- Favoriser le dialogue entre les populations locales et autochtones et les visiteurs pour contribuer aux échanges culturels, à la diffusion des valeurs humaines, sociales et culturelles du patrimoine et en donner une interprétation qui soit conforme aux réalités scientifiques, historiques et sociales.

## 4 - PATRIMOINE ET ÉCONOMIE

### Mieux connaître les retombées économiques de la conservation du patrimoine

- Mieux évaluer les retombées économiques et sociales

de la mise en valeur du patrimoine qui est une ressource pour le développement ;

- Recueillir et approfondir les études disponibles, en coopération avec les institutions compétentes, et les diffuser largement ;
- Développer les recherches sur la contribution du patrimoine au développement durable et sur les relations entre investissements et développement ; étudier le lien entre patrimoine, créativité et développement ; rechercher des indicateurs ;
- Réfléchir à ce que peut être la gestion d'un patrimoine multiple à transmettre aux générations futures, pour qu'il soit facteur de développement dans une société mobile et dynamique.

### **Favoriser les effets structurants du patrimoine sur le développement économique et la cohésion sociale**

Les études montrent que le patrimoine peut être un levier du développement d'un territoire, mais ce n'est pas systématique : ce doit être un objectif des politiques de valorisation ;

- placer l'homme au centre des politiques et des projets ; souligner que l'appropriation du patrimoine renforce le tissu et le mieux-être social ; associer très en amont les habitants à sa mise en valeur ; favoriser la sensibilisation, notamment des jeunes ; développer la formation des professionnels ;
- prendre en compte les effets directs, les retombées touristiques, les effets de levier pour l'attractivité des territoires et la créativité ; veiller à ce que les impératifs financiers respectent ceux de la conservation des patrimoines, matériels et immatériels ; s'assurer notamment que les retombées économiques du patrimoine profitent prioritairement à l'entretien et à la mise en valeur du patrimoine, ainsi qu'aux populations locales ;
- attacher une attention particulière à la restauration du patrimoine urbain et industriel, notamment à celle des centres historiques des grandes métropoles qui est un moyen de lutter contre la pauvreté dans les pays en développement.

### **Développer les retombées économiques du patrimoine**

- Rappeler aux pouvoirs publics qu'ils sont garants de l'intérêt général et responsables de la protection juridique du patrimoine face à la pression foncière ; préférer la restauration du patrimoine à sa démolition ;
- Placer le patrimoine au cœur des stratégies globales de développement ; fixer des objectifs en matière de retombées économiques et sociales afin que la mise en valeur des patrimoines bénéficie à la population locale, en termes d'emplois, de flux financiers et de bien-être ; les industries culturelles, créatives et l'artisanat associées à la valorisation des patrimoines concourent à l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Mettre en place des instruments de protection, de planification, de financement et de gestion adaptés, dans la durée, pour que les aménagements respectent l'authenticité du patrimoine et contribuent au développement durable ; échanger les expériences sur les bonnes pratiques.

## **5 - LES ACTEURS ET LES MOYENS**

### **Le rôle des populations locales et la sensibilisation des acteurs**

Les populations locales, la société civile, les élus locaux et nationaux vont jouer un rôle clé dans la conception et la mise en valeur du patrimoine comme facteur de développement, et, par la sensibilisation au patrimoine, dans l'appropriation du processus de développement. L'appropriation du patrimoine s'effectuera d'abord par des actions d'information, de sensibilisation, pour que la société civile puisse reconnaître et s'approprier les valeurs du patrimoine puis les valorise par un développement durable

### **La formation professionnelle**

La formation et l'amélioration des capacités des acteurs clés de la prise en compte de la préservation du patrimoine dans le développement que sont les architectes, les conservateurs et gestionnaires de patrimoine, les planificateurs du développement, les investisseurs, les opérateurs du tourisme... devront par ailleurs être développés.

### **Le cadre juridique**

La protection du patrimoine dans le cadre du développement passe également par la création et l'adaptation des cadres institutionnels et juridiques aux niveaux local, national et international (Convention du patrimoine mondial) et aussi et surtout par leur mise en œuvre sur le terrain. Celle – ci sera d'autant plus aisée que ces lois et règlements seront compris et acceptés car résultant de concertations dans le cadre de procédures de gouvernance démocratique ou participative.

### **La recherche**

Les instituts de recherche, les universités, les organisations d'experts comme l'ICOMOS et Intergouvernementales comme l'UNESCO doivent renforcer leurs programmes de recherche et d'études associés à des projets et observations de terrain sur les outils d'analyses des performances physiques du patrimoine bâti, sur la valeur économique du patrimoine, sur l'impact du tourisme culturel sur l'emploi et la richesse d'un territoire, sur les conditions, les opportunités et les risques des investissements dans la protection du patrimoine, en y associant les acteurs du développement économique et financier.

### **La coopération**

L'ICOMOS pourrait renforcer ses coopérations et partenariats avec les institutions nationales et internationales conduisant des travaux sur le patrimoine et le développement, notamment l'UNESCO. C'est le cas du programme de tourisme du patrimoine mondial de l'UNESCO et du projet de Recommandation de l'UNESCO sur la préservation du patrimoine et le développement durable du tourisme auxquels participe activement l'ICOMOS.

# Notre dignité commune

## la gestion du Patrimoine mondial et du patrimoine culturel fondée sur les droits de l'homme

### Une initiative pour rendre les droits de l'homme plus visibles dans la gestion du patrimoine et le développement durable des communautés locales.

La récente XVII<sup>e</sup> Assemblée générale a adopté la résolution 17AG 2011/30 « Notre dignité commune : la gestion du Patrimoine mondial et du patrimoine culturel fondée sur les droits de l'homme » (voir p. XII du cahier central). La Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972 est reconnue pour ses contributions positives durant les quatre dernières décennies. Contrairement à toutes les conventions ultérieures adoptées par la famille des Nations Unies, elle ne fait aucune référence directe aux droits de l'homme.

L'ICOMOS est conscient du fait que les processus du Patrimoine mondial n'ont pas toujours suffisamment pris en compte les questions des droits de l'homme, particulièrement en ce qui concerne les droits des détenteurs de droits traditionnels, des résidents et des communautés locales associés à ou vivant à l'intérieur de biens du Patrimoine mondial. Des conflits locaux et régionaux autour des questions des droits et retombés sont connus pour se produire lorsque des biens culturels et des espaces naturels sont classés au niveau national ou international. Nous constatons aussi avec la plus grande préoccupation la destruction épouvantable et continue du patrimoine culturel comme une arme de guerre active. Ces observations sous-tendent la résolution de l'Assemblée générale de l'ICOMOS et le travail actuellement entrepris pour améliorer la connaissance et la compréhension des droits de l'homme dans notre domaine pour favoriser la résolution de tels conflits.

Au cours de la dernière décennie, les contacts entre les acteurs et organisations qui travaillent sur le développement humain et celles qui travaillent sur les droits de l'homme se sont améliorés. Aujourd'hui les efforts communs pour parvenir au développement durable ont permis de rassembler ces deux domaines de connaissance. Dans ce dialogue, le potentiel des « approches fondées sur les droits de l'homme » dans la planification et la mise en œuvre de toutes les activités de développement a été reconnu. Le domaine de la conservation du patrimoine est évidemment aussi concerné par ces changements, car il est de plus en plus reconnu en tant qu'activité se produisant dans un contexte de changement social et de développement humain.

Qu'est-ce que ce phénomène appelé « approche fondée sur les droits de l'homme » ? En bref, une telle approche

implique que toutes les activités de développement concernant une communauté, des programmes aux actions individuelles, favoriseront la réalisation des principes et normes liées aux droits de l'homme. Certains de nos partenaires, tels que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sont en train de tester et mettre en œuvre les principes des droits de l'homme dans leur travail.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel nous devons étudier les applications potentielles et concrètes de ces principes. Basé sur les échanges que nous avons eus avec nos partenaires internationaux sur les besoins et les méthodologies de résolution de problèmes, l'ICOMOS voit déjà des possibilités en ce qui concerne la conservation du patrimoine. Par exemple, l'organisation internationale « Sites of Conscience » est active dans ce domaine, comme le sont un certain nombre de sites inscrits au Patrimoine mondial, qui se dressent en tant que symboles de la lutte pour les droits de l'homme et de la paix, comme le Mémorial de la paix d'Hiroshima (Japon), le camp nazi de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau (Pologne) et Robben Island (Afrique du Sud), pour n'en nommer que quelques-uns.

L'introduction du 5<sup>e</sup> « C » (communauté) dans les objectifs stratégiques du Comité du Patrimoine mondial en 2007 a souligné les nombreuses préoccupations sur cette question. Les « Orientations » (UNESCO 2011) demandent l'implication des parties prenantes et des communautés locales, lorsque des biens, culturels ou naturels, sont proposés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. La participation des communautés dans la gestion des sites du Patrimoine mondial est elle aussi bien reconnue comme une exigence essentielle. Avec les autres organisations consultatives de la Convention du Patrimoine mondial (UICN et ICCROM), l'ICOMOS a une responsabilité particulière pour assurer l'intégrité des processus par lesquels le patrimoine culturel de Valeur Universelle Exceptionnelle est sélectionné pour la Liste du Patrimoine mondial. Cela inclut la nécessité de donner à toutes les parties prenantes des chances égales de participer à ces processus - à la fois avant et après l'inscription sur la Liste.

### Une histoire plutôt récente

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 reste le point de référence le plus important pour les valeurs éthiques au-delà des différences nationales, idéologiques et culturelles, et est aussi un jalon en tant que première proclamation internationale sur la dignité et l'égalité des droits inhérents à tous les peuples. La Constitution de l'UNESCO de 1946 a confirmé que les droits de l'homme sont une partie essentielle de son champ d'action et de ses activités.



Monument en commémoration de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (Champs de Mars, Paris, 1989).

La Convention du Patrimoine mondial, est l'une des conventions les plus acclamées de l'ONU, et contribue à la compréhension internationale de la diversité culturelle et naturelle, permettant une continuité culturelle, le soutien de la dignité humaine et le renforcement de la démocratie. Les accords et documents internationaux ultérieurs ont réaffirmé la DUDH et la conviction partagée dans l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme. Le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi Annan, dans son discours d'acceptation du Prix Nobel 2001 à Oslo, a lancé un appel retentissant en faveur de l'intégration des principes des droits de l'homme dans tous les travaux de l'ONU.

L'ICOMOS a affirmé son engagement à la cause des droits de l'homme par l'adoption de la « Déclaration de Stockholm » de 1998 en célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la DUDH. Plus récemment, l'ICOMOS a été actif dans le développement d'un dialogue à ce propos en :

- reconnaissant les droits de l'homme comme l'une de ses 7 préoccupations prioritaires dans sa contribution à la réunion de réflexion de l'UNESCO sur « L'avenir de la Convention du Patrimoine mondial » (Paris, février 2009) ;
- reconnaissant, à travers plusieurs initiatives, qu'il faut développer les connaissances sur comment les droits de l'homme influent sur la gestion du patrimoine, parmi lesquelles : le séminaire « Le Patrimoine mondial et les droits de l'homme : Conflits ou coopération » (Oslo, 2008) et l'atelier international « Notre dignité commune » (Oslo, mars 2011, avec 25 experts internationaux issus de 15 pays, représentant les trois organisations consultatives) organisé par l'ICOMOS Norvège avec des institutions partenaires ;
- prenant l'initiative d'établir un groupe de travail conjoint (ICCROM, UICN et ICOMOS) sur le thème « Le Patrimoine mondial et les droits de l'homme » (juin 2011), qui s'est réuni avec des représentants du Centre du Patrimoine mondial lors de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS à Paris (décembre 2011) et a convenu de collaborer sur l'initiative « Notre dignité commune » ;
- adoptant la résolution 17AG 2011/30 sur le patrimoine

culturel et les droits de l'homme lors de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale, qui a désigné l'initiative « Notre dignité commune » comme étant une activité centrale du Plan d'Action Triennal 2012-14 (voir p. XII du cahier central) ;

- publiant dans un numéro spécial sur « Le Patrimoine mondial et les droits de l'homme » du International Journal of Heritage Studies (Vol. 3, avril 2012) les documents résultant des contributions et discussions de l'atelier « Notre dignité commune » (Oslo 2011).

## Théorie et pratique d'un domaine complexe

Après deux décennies d'efforts internationaux concertés, aujourd'hui les références aux droits de l'homme font partie des pratiques courantes, généralement incorporés sous forme d'approches fondées sur les droits de l'homme dans pratiquement toutes les politiques, documents juridiques, stratégies de coopération, programmes et projets internationaux.

La communauté internationale de la conservation du patrimoine n'est pas à la pointe de ces efforts : les droits de l'homme en tant que sujet n'ont reçu qu'un intérêt limité. De même, la problématique du patrimoine culturel n'a pas été entièrement prise en compte par les acteurs dans le domaine des droits de l'homme.

Bien qu'un nombre croissant d'institutions de recherche et de chercheurs individuels soient aujourd'hui engagés dans des études théoriques ou pratiques sur le patrimoine culturel et naturel, le développement des communautés et les droits de l'homme, la jonction des deux domaines est sous-théorisée et sous-utilisée.

En tant que praticiens du patrimoine, nous sommes souvent perçus comme présentant des cas individuels, sans lever les yeux vers les caractéristiques ou questions génériques ou universelles qu'ils peuvent représenter. Les revues scientifiques et académiques peuvent également être accusées de se concentrer sur des « généralisations », en restant à l'écart des défis de la pratique. Dans le domaine de la conservation du patrimoine, les deux « extrêmes » doivent se réunir plus souvent et plus généreusement que ce qu'elles ne semblent le faire à l'heure actuelle.

## L'initiative de l'ICOMOS

Afin de répondre aux intentions de la Convention du Patrimoine mondial et développer son plein potentiel, l'ICOMOS considère que sa mise en œuvre pourrait nécessiter un renforcement pour traiter spécifiquement les conflits potentiels afin de mieux protéger, gérer et utiliser des biens culturels et environnementaux uniques pour renforcer les capacités sociales et économiques locales, régionales et nationales.

Accroître la connaissance et l'usage d'approches fondées sur les droits de l'homme dans le domaine de la gestion du patrimoine - appliquer « les droits de l'homme » dans la pratique plutôt que de simplement les invoquer - peut contribuer à résoudre de manière plus constructive les conflits potentiels entre les Etats et/ou les acteurs locaux. L'objectif de cette initiative est de rendre la dimension des droits de l'homme plus visible dans les pratiques liées au patrimoine culturel et au Patrimoine mondial, contribuant

ainsi à une gestion appropriée et équitable du patrimoine et à un développement durable des communautés locales. Les lignes directrices et d'autres outils (comme un « sustainability check » qui peut être utilisé par les États parties) peuvent être nécessaires pour illustrer la façon dont notre travail pour le Patrimoine mondial peut bénéficier des approches fondées sur les droits de l'homme.

### ▼ Nos plans pour 2012

Les événements de l'année en cours, où l'initiative de l'ICOMOS « Notre dignité commune » sera présentée et l'approche fondée sur les droits de l'homme en matière de gestion du patrimoine culturel discutée et explorée, sont les suivants :

- février 2012, réunion des organisations consultatives et du Centre du Patrimoine mondial afin de planifier le programme et de continuer à développer une approche partagée de la question ;
- mai 2012, la conférence interrégionale pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du Patrimoine mondial à Røros, Norvège ;
- juin 2012, la 36<sup>e</sup> session du Comité du Patrimoine mondial à Saint-Pétersbourg, en Russie ;
- septembre 2012, le Congrès de l'UICN en Corée ;

- novembre 2012, la réunion du Comité consultatif de l'ICOMOS, et les réunions régionales tout au long de 2012 ;
- partout où ce sera possible, l'initiative conjointe sera présentée lors d'autres événements liés à la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention, y compris lors des événements prévus à Kyoto, Japon (novembre 2012).

Le groupe de travail conjoint à l'intention de faire un rapport à la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Florence, 2014) avec des recommandations spécifiques.

### ▼ Pour plus d'informations

Le Groupe de travail sous la direction d'Amund Sinding-Larsen et d'ICOMOS Norvège, avec le soutien de la Vice Présidente, Kristal Buckley, vous informera sur les résultats concrets qui devraient déjà être obtenus pendant l'année en cours et la période triennale 2012-2014, par l'intermédiaire du site internet de l'ICOMOS.

Le Groupe de travail tient à réunir et faire usage des expériences des membres de l'ICOMOS intéressés, et accueille volontiers vos points de vue et réflexions sur la façon d'aborder ce sujet complexe. Nous sommes impatients de vous entendre !

▲ Amund Sinding-Larsen  
Président du Groupe de travail

# Paysages urbains historiques

## une nouvelle approche pour la conservation urbaine

### La recommandation de l'UNESCO présente une approche de la conservation urbaine qui envisage la ville comme une stratification historique de valeurs culturelles et naturelles.

En novembre 2011, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la « Recommandation sur les paysages urbains historiques » (PUH), fruit d'un processus lancé en 2003, lorsque le Comité du Patrimoine mondial avait demandé la tenue d'un colloque pour débattre sur comment réguler de façon appropriée les exigences de modernisation des environnements urbains historiques, tout en préservant les valeurs que recèlent les paysages culturels urbains.

La conférence internationale « Patrimoine mondial et architecture contemporaine – Gestion des paysages urbains historiques », organisée par le Centre du Patrimoine mondial en collaboration avec l'ICOMOS et la ville de Vienne en mai 2005, a donné lieu à la publication

du « Mémoire de Vienne » préconisant l'intégration des notions d'architecture contemporaine, de développement urbain et de paysage culturel. Le Comité du Patrimoine mondial a ratifié ce document, tout en invitant la Conférence générale de l'UNESCO à adopter une nouvelle recommandation pour compléter et actualiser celles qui existent déjà sur la conservation urbaine, en particulier la « Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine » (Nairobi, 1976).

### ▼ Un processus international

Entre 2006 et 2010, huit conférences internationales ont été organisées à l'échelle régionale pour débattre du concept de PUH, tout en prenant en compte la question des nouvelles menaces et des défis pour les villes historiques et les zones urbaines. L'ICOMOS a joué un rôle important dans le processus de rédaction en participant à toutes les conférences et en lançant en 2007 un forum de discussion en ligne qui a permis aux membres de contribuer au débat. Une réunion d'experts, convoquée par le Centre du Patrimoine mondial en février 2010, a donné lieu à l'élaboration d'un premier projet de nouvelle recomman-



Valparaíso, Chili, un exemple clair d'interaction entre la situation d'un site et les différentes strates de développement du peuplement humain.

dation qui a été examiné par les États parties et les organisations consultatives, avant d'être soumis à la Conférence générale de l'UNESCO en 2011.

### ▲ Au-delà du « centre historique »

Dans le texte de la recommandation, le PUH est défini comme un « territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d'« ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique ». Ce contexte élargi comprend la topographie du site, sa géomorphologie et ses caractéristiques naturelles, son environnement bâti, à la fois historique et contemporain, ses infrastructures sur et sous la terre, ses espaces ouverts et ses jardins, ses types d'aménagements du territoire et son organisation spatiale, ses interactions visuelles, et enfin tout autre élément de la structure urbaine. Il prend également en compte les valeurs et les pratiques socio-culturelles, les processus économiques, et les dimensions immatérielles du patrimoine liées aux notions de diversité et d'identité.

Bien que le concept de PUH n'implique pas la création d'une nouvelle catégorie de patrimoine, cette définition jette les bases d'une approche globale pour l'identification, la conservation et la gestion des zones urbaines historiques dans le cadre d'un projet global de développement durable. Cette nouvelle approche vise à préserver la qualité de l'environnement humain, à améliorer la productivité des espaces urbains et à intégrer la conservation du patrimoine urbain dans les objectifs de développement socio-économique. Outre cette définition, le document comprend des sections sur les défis et opportunités que rencontre le PUH, les politiques, les outils, le renforcement des capacités et la coopé-

ration internationale. La décision de la Conférence générale de l'UNESCO comprend une recommandation aux États membres de prendre les mesures appropriées pour adapter ce nouvel instrument à leurs contextes propres, de le diffuser largement sur leur territoire national, d'en faciliter la mise en œuvre à travers la formulation et l'adoption de politiques de soutien et de suivre son impact sur la conservation et la gestion des villes historiques.

### ▲ Mise en pratique

L'ICOMOS a également inclus la question des paysages urbains historiques dans son propre ordre du jour. La XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS a adopté les « Principes de la Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et ensembles urbains historiques », élaborés par le Comité scientifique international sur les villes et villages historiques (CIVVIH), actualisant l'ancienne Charte de Washington adoptée en 1987. La question des liens entre conservation du patrimoine et développement durable a également été débattue en profondeur au cours du Symposium scientifique « Le patrimoine, moteur de développement » qui s'est tenu dans le cadre de cette Assemblée générale.

La notion de paysage culturel urbain ouvre de nouvelles perspectives pour la gestion du patrimoine urbain. Le défi pour l'avenir immédiat consiste à incorporer et à adapter cette nouvelle approche dans les instruments et mécanismes de planification existants, afin de contribuer à la réalisation d'un équilibre adéquat entre les besoins de changement, les attentes des sociétés et la conservation des attributs matériels et immatériels qui traduisent les valeurs des villes historiques et des zones urbaines.

▲ Alfredo Conti  
Vice Président de l'ICOMOS

# Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle

## guider sa conservation et son évolution

**L'obligation de conserver le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle est aussi importante que notre devoir de préserver le patrimoine de valeur des époques précédentes.**

La plupart des membres de l'ICOMOS se trouvent quotidiennement aux prises avec des pressions constantes quand il s'agit d'encadrer des changements et des interventions dans les sites patrimoniaux. Mais lorsqu'il s'agit de monuments et de sites du XX<sup>e</sup> siècle, vient s'y adjoindre l'incapacité tenace de nombreux décideurs et autorités gouvernementales à reconnaître que les sites patrimoniaux de l'ère moderne ont une valeur et nécessitent une gestion active en matière de conservation.

Comment identifier et sélectionner les sites d'importance pour le XX<sup>e</sup> siècle ? Ils sont trop nombreux ! Les bâtiments et les sites de l'ère moderne ont-ils des problèmes de conservation différents en terme d'évolution, tels que leurs composantes matérielles spécifiques et leur fonctionnalité ? Quel rôle les architectes concepteurs peuvent-ils avoir lorsque l'on propose des modifications à leurs bâtiments ? Quelle proportion de changement tolérer ? Quelles strates de changement comptent ? Bien sûr, la plupart de ces questions s'appliquent à toutes les formes et les époques du patrimoine.

### Un plan ambitieux

Fin 2010, le Comité international de l'ICOMOS pour le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle (ISC20C) a décidé de commencer à rédiger, dans un esprit de débat ouvert et de curiosité intellectuelle propre à l'ICOMOS, des lignes directrices globales pour le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle qui pourraient éventuellement devenir un texte doctrinal de l'ICOMOS.

Le rôle et le programme de l'ISC20C sont particulièrement multidisciplinaires - puisque nous sommes engagés dans la conservation et la mise en valeur de l'architecture, des paysages, de l'urbanisme et même du patrimoine mobilier du XX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, nous avons décidé de commencer notre travail sur ces lignes directrices en mettant en premier lieu l'accent sur les approches possibles pour les interventions et l'évolution du patrimoine architectural et d'élargir la portée du document ultérieurement, une fois que nous nous serons mis d'accord sur un projet de principes de base.

### Le Document de Madrid

Nous avons eu l'occasion de débattre de nos idées et de tester le projet de document lors d'une importante confé-



Intérieur du Sanatorium de Paimio, Finlande (Alvar Aalto, 1930-33). La palette de couleurs et son mobilier sont soigneusement conservés dans l'usage courant de l'hôpital.

rence internationale sur « Les approches sur les interventions réalisées sur le patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle - CAH 20thC » (Madrid, juin 2011). Fernando Espinosa de los Monteros, Vice Président du ISC20C a travaillé sans relâche pour soutenir les efforts du groupe de travail et organiser cette conférence très réussie en association avec le Campus Internacional de Excelencia Moncloa - Cluster de Patrimonio, et avec la collaboration de l'Escuela Técnica Superior de Arquitectura de Madrid (ETSAM).

Plus de 250 délégués internationaux ont débattu et amendé le projet de texte initial. Ses principes ont bénéficié de deux jours de travaux académiques et théoriques et le groupe de travail ISC20C a médité jusqu'à tard dans les nuits chaudes de Madrid sur la complexité de formuler un document ICOMOS qui devait être présenté dans son intégralité simultanément en espagnol, français et anglais. Sous le nom de « Document de Madrid - Approches de la sauvegarde du patrimoine bâti du XX<sup>e</sup> siècle », le texte fut adopté unanimement le 16 juin 2011 au Palacio de Cibeles, par les délégués de la conférence et en présence des autorités ministérielles et celles de la Ville de Madrid.

### Prochaines étapes

Lors de la réunion annuelle de l'ISC20C à l'occasion de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS fin 2011, nous avons décidé d'examiner l'application du document à l'éventail complet de lieux patrimoniaux du XX<sup>e</sup> siècle, et d'intégrer des

études de cas. Nous allons diffuser le texte aussi largement que possible afin de recueillir les commentaires du réseau de l'ICOMOS et au delà. Avec le parrainage continu de ses organisateurs espagnols, le Document de Madrid ainsi qu'un magnifique ouvrage sur les actes de la Conférence de Madrid ont été publiés - une contribution exceptionnelle au domaine de la recherche et la promotion des pratiques de conservation pour le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle. 2011 a été une grande année pour le ISC20C. Nos deux grands projets : le cadre historique thématique (parrainé par le Getty Conservation Institute) et le premier projet de nos « Lignes directrices pour la conservation du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » sont sortis et soumis à com-

mentaires. Les prochaines étapes seront fixées en août 2012. Si vous êtes intéressé par le travail de l'ISC20C, veuillez consulter notre site internet et nous contacter, car le Comité ISC20C est heureux d'accueillir de nouveaux membres. Pour l'instant, nous espérons que vous nous enverrez vos commentaires sur le Document de Madrid et que vous le trouverez utile !

Consultez le site internet ISC20C et envoyez vos commentaires :

<http://icomos-isc20c.org/sitebuildercontent/sitebuilderfiles/madriddocumentenglish.pdf>

▲ Sheridan Burke, Présidente  
CSI ICOMOS pour le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle

# Impact visuel sur le patrimoine

## responsabiliser les entreprises

Ce projet vise à définir l'impact de la présence visuelle des entreprises et des panneaux publicitaires sur les sites, sensibiliser et faire évoluer les politiques des entreprises.

Le projet « Responsabilité visuelle des entreprises et sites patrimoniaux » a été proposé et développé par Jan C. K Anderson et Ronald Lee Fleming FAICP (US / ICOMOS) et approuvé par le Conseil scientifique et les Comités consultatif et exécutif de l'ICOMOS. Il sera financé grâce au généreux soutien de M. Fleming à hauteur de 25000 Euros pour l'année en cours, et sous réserve d'évaluation et de disponibilité des fonds pour les années à venir.

Le besoin urgent de développer un corpus de recherche sur ce sujet et d'apporter des améliorations a été reconnu depuis l'adoption par le Comité consultatif lors de sa réunion à Malte en 2009 de la « Recommandation sur la responsabilité visuelle des entreprises », puis encore redéfini lors sa réunion de 2010 à Dublin.

### Constats préliminaires

- Tous les pays du réseau de l'ICOMOS sont en mesure de fournir des exemples liés à l'impact négatif de la présence visuelle des entreprises et des panneaux publicitaires sur les sites patrimoniaux.
- Peu de multinationales ont inclus la question du patrimoine, et plus particulièrement la question de leur impact visuel sur le patrimoine, dans leur stratégie de responsabilité sociale, alors que la plupart d'entre elles publient des rapports sur les questions



Le tramway n°28 de Lisbonne, monument historique transformé en panneau de publicité moderne – Portugal.



Impact visuel négatif de l'enseigne d'une marque sur la Porte de Brandebourg, Berlin, Allemagne.

qui concernent le développement durable, la responsabilité environnementale et l'engagement envers les communautés locales. Cela montre que les entreprises ne prennent pas en compte la question du patrimoine lorsqu'elles s'intéressent à ces sujets, d'où le bien-fondé de la mise en œuvre de ce projet.

- L'analyse comparative de sites témoignant d'impacts visuels négatifs et de sites où les entreprises ont été en mesure de respecter les valeurs du patrimoine et de la communauté révèle que de nombreuses entreprises peuvent engendrer à la fois des exemples positifs et négatifs. Cela prouve non seulement qu'aucune société n'a développé d'approche spécifique pour la conception de leurs points de vente et installations à proximité des sites du patrimoine, mais aussi que certaines entreprises peuvent être encouragées à reconsidérer leur impact visuel dans des cas spécifiques, si on les motive dans ce sens.
- En outre, les administrations publiques, l'ICOMOS et l'UNESCO n'ont jamais abordé ce sujet de manière adéquate. Cela est probablement dû à l'absence de visibilité de ce thème dans leurs programmes : même s'il existe de nombreux exemples témoignant de l'impact visuel négatif de points de vente et de panneaux publicitaires sur la valeur des sites du patrimoine, il se peut que leurs échelles soient réduites ou bien qu'ils se produisent dans des lieux peu connus. Tous ces cas doivent pourtant être analysés afin de mesurer de façon critique l'impact négatif sur le patrimoine culturel.

Le principal objectif de ce projet est donc de s'appuyer sur la recherche scientifique existante et sur l'analyse comparative de l'impact de la présence visuelle des entreprises et des panneaux publicitaires sur les sites patrimoniaux afin de favoriser la sensibilisation à ce problème, de définir et diffuser des principes à même de contribuer à l'amélioration des pratiques actuelles et enfin de persuader les entreprises concernées d'avoir une approche plus éthique et visuellement compatible avec le patrimoine.

### Étapes du projet

1 Concevoir et expérimenter un protocole sur l'impact visuel des sigles et des panneaux publicitaires en consultation avec les Comités nationaux de l'ICOMOS dans six pays pilotes qui seront choisis en fonction de :

- leur expérience sur cette question et leurs antécédents (problèmes rencontrés mais aussi améliorations réalisées) ;
- leur volonté de participer activement à ce projet ;
- une perspective régionale équilibrée.

2 Concevoir et mettre en œuvre un protocole pour persuader les entreprises qui sont principalement responsables de l'impact visuel négatif sur le patrimoine à l'échelle mondiale de trouver des solutions visuellement compatibles pour leurs points de vente, leurs panneaux publicitaires et tout autre élément relevant de leur responsabilité qui pourrait avoir un impact visuel sur les sites patrimoniaux.

3 Mettre en valeur les améliorations obtenues, la responsabilisation des entreprises et promouvoir les bonnes attitudes :

- diffuser les exemples des meilleures pratiques, promouvoir et soutenir les entreprises responsables ;
- combler les lacunes dans la stratégie patrimoniale du secteur privé et des programmes de responsabilité sociale ;
- continuer à promouvoir la visibilité et l'action pratique de l'ICOMOS, ainsi que son engagement dans la conservation du patrimoine et la sensibilisation à travers le monde.

### Contribuez au projet

Les membres de l'ICOMOS, Comités nationaux et internationaux intéressés par ce projet sont invités à prendre contact avec le Secrétariat international à l'adresse suivante : [corporatevisualresponsibility@icomos.org](mailto:corporatevisualresponsibility@icomos.org)

▲ Celia Martínez

Membre d'ICOMOS Espagne, Université de Grenade

# Sauvegarder le patrimoine en Libye

## pendant et après le conflit

**Fin 2011, le conflit a nécessité l'identification et la protection en urgence de sites archéologiques préhistoriques, classiques, islamiques et sous-marins, ainsi que de collections patrimoniales.**

L'UNESCO a pris l'initiative de conduire un inventaire des lieux culturels en Libye afin de renseigner l'OTAN sur leur situation géographique et de soutenir un programme de prévention d'action militaire à proximité de ces sites. Les membres de l'ICOMOS, en collaboration avec des membres d'autres organisations consultatives de l'UNESCO et le réseau du Bouclier Bleu, ont fourni des informations précieuses pour la création d'une base de données. L'existence de cette base de données a permis de protéger les nombreux sites identifiés. Le conflit armé n'a ainsi entraîné que des dégâts mineurs sur les sites et collections patrimoniales, malgré des semaines de bombardements aériens.

Il est intéressant de noter qu'en dépit des difficultés liées aux problèmes de « propriété », en particulier en ce qui concerne les sites classiques, et avec l'éclatement de la défense civile en Libye, la population locale, les agriculteurs et d'autres membres de la société civile, dirigés par les tribus, ont pris la responsabilité de protéger les sites patrimoniaux, obtenant d'excellents résultats. Les musées locaux et nationaux ont été protégés par les communautés locales, qui ont soudé les portes en acier pour protéger les exceptionnelles réserves et collections des musées.

L'ICOMOS a également joué un rôle actif au sein des réunions d'experts à l'UNESCO, qui ont débattu de la protection du patrimoine au cours de la période de transition politique libyenne. Au cours de ces réunions, les représentants de la Libye, de l'UNESCO, de l'ICOMOS, de l'ICCROM, de l'IFLA, d'INTERPOL, de la Banque mondiale, de l'Aga Khan Trust, des missions archéologiques et d'autres ONG, ont examiné la manière dont la communauté internationale pourrait soutenir la Libye au cours de cette transition.

L'ICOMOS a jeté la lumière sur des préoccupations spécifiques, notamment sur la question du statut et de la protection du patrimoine culturel subaquatique, en se fondant sur un excellent rapport fourni par son Comité international sur le patrimoine culturel subaquatique (ICUCH). Les participants ont reconnu la nécessité de travailler avec les décideurs et les médias locaux, ainsi que l'importance de former et renforcer les compé-



L'amphithéâtre du port d'Apollonia Cyrenaica submergé dans l'Antiquité, avec ses vestiges archéologiques s'étirant loin sous l'eau.

tences locales. Il a été convenu que les premiers plans d'action concerneraient les musées.

Cette période de transition comporte un risque élevé de destructions, en l'absence de structures administratives et de protection civile à tous les niveaux, et notamment de démolitions inadéquates, de constructions illégales, de trafic illicite et de permis donnés à des personnes fomentant des projets nuisibles ou dont le bénéfice pour la société n'est pas avéré, ainsi que cela s'est vu en Tunisie ou ailleurs.

Des listes détaillant les actions urgentes, intermédiaires et à long terme ont été établies à l'issue de ces réunions :

- Actions urgentes : prise en compte des préoccupations de sécurité et de défense civile ainsi que du trafic illicite.
- Actions à moyen terme : mise en œuvre de projets muséaux ou d'inventaires, de renforcement institutionnel et de cadres juridiques.
- Actions à long terme : collaboration en vue de stratégies de communication et de planification, incluant le développement des compétences à tous les niveaux.

▲ John Hurd

Président du Comité consultatif

# Thaïlande : la crue inattendue

**Le peuple thaïlandais doit retenir les leçons du passé et suivre son mode de vie traditionnel afin d'éviter les inondations inattendues et de prévenir une catastrophe encore plus grande dans l'avenir.**

Pendant des siècles, les Thaï, ou le peuple Tai, avaient adapté leur mode de vie à la mousson saisonnière, ainsi qu'en témoigne leur implantation sur l'estuaire. Ils ont vécu sur l'eau dans des maisons flottantes ou sur pilotis, mais jamais dans des constructions terrestres. L'eau et les inondations faisaient autrefois partie du mode de vie traditionnel thaïlandais et ces facteurs ont permis un développement de la culture thaïlandaise pendant de nombreux siècles.

Il y a environ 70-80 ans, les changements socio-économiques rapides ont conduit à une mutation du style des habitations urbaines thaïlandaises. L'urbanisation « fluviale » a progressivement laissé la place à une urbanisation « terrestre » et la Thaïlande est devenue un « pays de consommation », abandonnant la tradition d'implantation locale en privilégiant le développement de nouveaux environnements bâtis. Ces nouvelles implantations ont été construites sur les strates des anciennes villes situées le long des principaux bassins fluviaux qui ont connu des inondations très graves l'an dernier.

En novembre 2011, l'UNESCO Bangkok et l'ICOMOS international ont contacté l'ICOMOS Thaïlande afin de l'inciter à collaborer avec l'équipe de la Banque mondiale responsable de l'«évaluation des besoins post-désastre», qui a soutenu le Ministère des finances thaïlandais (TDF) dans son évaluation des dommages. Une de leurs tâches a consisté à évaluer le patrimoine touché par les inondations. Malgré le manque de personnel (les membres de l'ICOMOS Thaïlande ayant également été touchés par le désastre) nous avons pu fournir, à travers notre réseau, des infor-

mations pour évaluer les sites du patrimoine vernaculaire. Dans la mesure où plus de 90 % du patrimoine vernaculaire de Thaïlande était localisé le long des anciennes voies de transport fluvial et les canaux, nous estimons qu'environ 80 % du patrimoine vernaculaire du bassin fluvial a été inondé, principalement dans les anciennes communautés riveraines de la Chao Phraya et de la Ta Chin.

Le niveau de l'eau a oscillé entre 0,80 et 2,50 m pendant plusieurs mois selon les endroits et endommagé une grande partie des rez-de-chaussée des bâtiments, dont des murs en bois, planchers, meubles et appareils électroménagers, etc.

Même si des travaux de rénovation de vaste ampleur seront probablement entrepris ultérieurement, ICOMOS Thaïlande s'est sérieusement inquiété du projet, formulé alors par de nombreuses collectivités locales, de protéger leurs villages le long de la rivière en construisant un mur anti-crue équipé d'une passerelle le long des quais de leurs quartiers.

Nous pensons que cela va détruire la valeur culturelle et les témoignages historiques de ces villages anciens. À la question de savoir si ce projet peut être mené légalement la réponse est oui : la Thaïlande n'a pas de secteurs sauvegardés dans les zones urbaines historiques ni d'autres réglementations pertinentes en place, en particulier dans les zones rurales. Pour cette raison, une grande partie de notre patrimoine vernaculaire matériel est menacé.

ICOMOS Thaïlande a également participé à une réunion en présence du Ministre de la Culture, du Département des Beaux-arts (FAD), du Bureau de l'UNESCO de Bangkok et des experts en conservation de divers pays (Japon, États-Unis, Allemagne et Italie) pour soutenir le FAD dans ses travaux de restauration et de reconsolidation du parc historique d'Ayutthaya.

La discussion a porté sur la question des inondations et de leur prévention, se concentrant non seulement sur la stabilité structurelle des monuments, mais aussi sur la proposition de prévention de futures crues grâce à la réhabilitation du vieux mur de la ville. Les hydrologues, ainsi que tous les acteurs concernés, devront fixer les critères de calcul pour une hauteur adéquate.

Cette réhabilitation permettra non seulement de conserver le contexte traditionnel de la ville, mais aussi de favoriser la promotion et la transmission du paysage culturel traditionnel de l'île d'Ayutthaya, à travers la revitalisation des douves primitives qui permettra d'étendre les canaux de crue. En outre, plusieurs plans ont été proposés pour le renouvellement du système de vannes de contrôle de l'écoulement de l'eau, y compris des plans pour le réseau des douves, pour la porte écluse, pour la prévention des inondations et pour le transport par voies navigables.

L'ICOMOS Thaïlande reconnaît qu'il ne doit pas seulement se concentrer sur la connaissance du patrimoine et la sensibilisation du public, mais qu'il doit aussi faire des efforts pour encourager la participation des communautés dans le domaine de la protection du patrimoine. Ces aspects seront encouragés à travers la « Charte thaïlandaise sur la gestion des sites du patrimoine culturel », qui devrait bientôt voir le jour.

▲ ICOMOS Thaïlande



Le temple de Wat Chai Wattanaram à Ayutthaya pendant l'inondation de 2011.

# Outils au service des membres

Naviguez sur le nouveau site internet, complétez votre profil en ligne, abonnez-vous à l'e-News, téléchargez vos publications sur l'Archive ouverte...

diverses bases de données de l'ICOMOS dans le site (base de données des membres, catalogue du Centre de documentation et Archive ouverte) ainsi que la constitution d'une banque d'images de l'ICOMOS, pour laquelle nous vous invitons à faire don de vos photos professionnelles au Centre de documentation dès maintenant ! L'ICOMOS remercie tout particulièrement la Région wallonne pour sa généreuse contribution financière à ce projet.

## Nouveau site internet

Le nouveau site a été officiellement mis en ligne le 25 novembre 2011 à l'occasion de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale.



Interface du nouveau site Internet de l'ICOMOS.

Il est aujourd'hui un outil de communication adapté au monde actuel et met efficacement en valeur le travail de l'ICOMOS grâce à une conception résolument moderne en termes :

- d'image : bénéficiant d'une identité visuelle immédiatement reconnaissable, il satisfait aux exigences en vigueur en matière d'ergonomie, de confort de navigation et de lisibilité. Il permet en outre de trouver l'information plus efficacement et intuitivement grâce à son menu simple et structuré, par exemple le calendrier en ligne des événements de l'ICOMOS.
- de système de gestion de contenu : adapté aux besoins spécifiques de l'ICOMOS, il permet une actualisation aisée et un développement dynamique du site.
- de nouvelles technologies : le site intègre les fonctionnalités des réseaux sociaux et offre de nombreuses possibilités pour son développement futur.

2012/2013 verra la création d'une section réservée aux membres, la refonte de certains contenus existants, entre autres les pages du Centre de documentation, l'alimentation en contenu de nouvelles rubriques, le développement de modèles personnalisables pour les sites internet des Comités de l'ICOMOS, l'intégration des

## Base de données des membres et des experts - complétez votre profil !

La base de données Gilles Nourissier a été minutieusement conçue pour faciliter les échanges et les contacts entre les membres de l'ICOMOS et pour améliorer la gestion des adhésions et des services au sein de l'organisation. Ses objectifs principaux sont de mettre « l'expertise de professionnels hautement qualifiés et de spécialistes au service de la communauté internationale » et permettre l'identification des compétences et des expériences afin de mieux les déployer.

Chaque membre est donc invité à remplir soigneusement son profil professionnel en ligne et à le tenir à jour. Les membres institutionnels peuvent saisir des informations sur leur institution et jusqu'à 3 profils de représentants individuels. Veillez à renseigner toutes les catégories d'informations contenues dans la base de données afin que les experts puissent être retrouvés à partir des requêtes les plus variées. La banque de données vous permet de vous inscrire pour recevoir entre autres le bulletin électronique - ICOMOS e-News - dans la langue de travail de votre choix et d'accéder à la section réservée aux membres du site Internet (à venir).

La base de données est accessible depuis le site Internet depuis la rubrique « Ressources ».

Si vous n'avez pas reçu votre mot de passe, cliquez sur « Je suis membre ICOMOS mais je n'ai pas encore reçu mon mot de passe » dans la page d'accueil de la base. Votre mot de passe vous sera envoyé après vérification de votre statut de membre. Veuillez noter que si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, votre Comité national peut désactiver votre profil et, de ce fait, vous en dénier l'accès.

## L'Archive ouverte de l'ICOMOS

L'Archive permet de rendre disponible, visible et consultable en texte intégral la littérature scientifique dans le domaine de la conservation du patrimoine. Institutionnelle et thématique, elle permet à la fois aux chercheurs d'effectuer des recherches et de télécharger des documents gratuitement, et aux auteurs de partager leur propre production scientifique spécialisée. Tous les Comités et membres de l'ICOMOS sont invités à déposer leurs travaux dans l'Archive ouverte, qui est accessible sur le site internet de l'ICOMOS.

# Nouvelles publications de l'ICOMOS



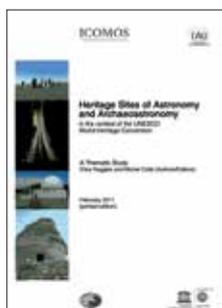
## ICOMOS International - "Rock Art in Central Asia: A Thematic Study" / "Наскальное искусство в Центральной Азии: Тематическое исследование"

Ed. par Clottes, Jean. Paris, ICOMOS, 2011. 384 p., illus. ISBN : 978-2-918086-08-6. [anglais/russe]

Dans la série des études thématiques ayant pour sujet l'art rupestre dans différentes parties du monde, et faisant suite aux volumes sur le Sahara et l'Afrique du Nord (2007), puis l'Amérique Latine et les Caraïbes (2006), cette nouvelle publication couvre le large territoire de l'Asie centrale. Elle vise à souligner l'importance de l'art rupestre dans cette région afin d'en améliorer la

protection, la conservation et la gestion.

Elle se structure par pays, commençant par l'Ouest (depuis la mer caspienne) et finissant à l'Est : Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizistan, Kazakhstan, nord-est de la Mongolie et Russie centrale méridionale (région sibérienne de Tuva et dépression de Minusinsk). Le rapport complet peut être obtenu en format papier auprès du Centre de documentation et téléchargé en PDF sur le site Internet de l'ICOMOS.



## ICOMOS International - "IAU: Heritage Sites of Astronomy and Archaeoastronomy in the context of the UNESCO World Heritage Convention: A Thematic Study"

Ed. par Ruggles, Clive et Cotte, Michel. Paris, ICOMOS-IAU, 2011. 274 p., illus. ISBN : 978-2-918086-07-9. [anglais]

Cette étude thématique est le résultat d'une collaboration entre l'ICOMOS et l'Union Astronomique Internationale (IAU). Elle se propose d'atteindre à une meilleure compréhension du caractère et de la composition des différentes formes possibles de patrimoine astronomique, mais également d'identifier les méthodes optimales et les problèmes potentiels pour définir ce type de patrimoine dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial.

Elle présente une vision globale du patrimoine astronomique, essaie d'identifier dans quelle mesure il détient une « valeur universelle et exceptionnelle » pour l'humanité et cerne les grandes questions qui pourraient surgir dans l'évaluation des biens culturels ayant trait à l'astronomie.

D'abord publiée au format électronique en juin 2010 puis au format papier en février 2011, l'étude peut être téléchargée ou commandée à l'adresse :

<http://www2.astronomicalheritage.org/index.php/thematic-study>



## ICOMOS Japon - "The Great East Japan Earthquake: Report on the Damage to the Cultural Heritage"

Ed. par le Comité national d'ICOMOS Japon. Tokyo, Comité national d'ICOMOS Japon, 2011. 32 p., illus. [anglais]

Le tremblement de terre du Tohoku du 11 mars 2011 a enregistré une magnitude considérable de 9.0 et provoqué un tsunami qui a atteint une hauteur en amont allant jusqu'à 40 m, causant de lourds dommages étendus sur 500 km de la côte Pacifique Est du Japon. On estime à environ 19 500 le nombre de personnes décédées ou disparues, à 115 000 le nombre de bâtiments totalement détruits, à

162 000 ceux qui ont été à moitié détruits, et à 559 000 les bâtiments partiellement détruits.

Publié huit mois après cette tragédie, ce document s'efforce de fournir au public un rapport complet et détaillé sur l'état des dommages subis par les biens culturels, mais aussi de constituer une référence importante pour les experts dans les pays qui partagent les mêmes préoccupations.

Le rapport peut être téléchargé sur le site : [http://www.japan-icomos.org/pdf/earthquake\\_report\\_20111120.pdf](http://www.japan-icomos.org/pdf/earthquake_report_20111120.pdf)



## Branche régionale de l'ICOMOS à Saint-Petersbourg - "World Heritage: the Historical Landscape of the Saint Petersburg Agglomeration" / "Всемирное наследие — исторический ландшафт Санкт-Петербургской агломерации"

Ed. par Gorbatenko, Sergey. Saint-Petersbourg, ЗОДЧИЙ, 2011, 116 p., illus. ISBN 978-5-904560-02-7. [anglais/russe]

Retraçant l'évolution historique de Saint-Petersbourg, cette étude met l'accent d'une part sur la formation du paysage culturel de la ville et de ses environs et d'autre part sur les complexes historiques et paysagers de

son agglomération. Elle donne une image claire de la situation réelle de la ville dans le contexte de la Liste du Patrimoine mondial et de son évolution depuis les 20 ans de son inscription.

Commander l'ouvrage : <http://www.bookvoed.ru/item761919.html>